



COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2011 à 19h00 en Mairie

Publié conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal convoqué le 9 septembre 2011 suivant les dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni à la Mairie sous la présidence de **M. Jean-Loup METTON**, Maire.

Présents (33): M. Jean-Loup METTON, Mme Alexandra FAVRE, Mme Claude FAVRA, M. Patrice CARRE, Mme Dominique GASTAUD, M. Joël GIRAULT, Mme Anne BELHEUR, Mme Nicole GIBERT, M. Pierre FRANCOIS, M. Claude RYSER, Mme Hélène MOLIERES, Mme Andrée BILLARD, Mme Marie-France BLANCO, Mme Denise PATRICOT, M. Jean-Claude MANGIAMELI, M. Marc FONTENAIST, M. Alain MILLOTTE, M. Antoine BOUCHEZ, Mlle Gabrielle FLEURY, M. Jean-Philippe AILHAUD, Mme Odile CABANNA, M. Pascal HUREAU, M. Jean-Eric BRANAA (jusqu'à la question marché public 3), Mme Carole HIRIGOYEN, M. Nicolas CHOJNACKI, Mme Joëlle LASSERRE, Mme Catherine LEVERT, M. Wilfrid VINCENT, Mme Catherine ROBINEAU, M. Claude DROUET, M. Christian BIREBENT, M. Joaquim TIMOTEO, M. Paul-André MOULY

Donnant pouvoir (8) :

Mme Muriel GIBERT à M. Nicolas CHOJNACKI
M. Daniel FLAMME à M. Pierre FRANCOIS
M. Thierry VIROL à M. Jean-Loup METTON
M. Jean LAURENT à M. Joël GIRAULT
Mme Marguerite KIM à Mme Claude FAVRA
M. Michel FARRUGIA à Mlle Gabrielle FLEURY
Mme Bénédicte CADORET à Mme Odile CABANNA
Mme Annaïs HAYWARD à M. Pascal HUREAU

Excusés (2) : Mme Carmelina DE PABLO, Mme Fatma BOUVET DE LA MAISONNEUVE

Assistaient également :

Fonctionnaires : M. BIN, M. PRAMOTTON, Mme MICHEL, Mme CLERC, M. CRUCHAUDET, M. MAGRO, M. BOUSQUET, Mme CAPDEQUI PEYRANERE.

Cabinet du Maire : Mme LIOTARD.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. CHOJNACKI** est nommé secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22/06/2011 :

Mme ROBINEAU revient sur le compte rendu du 27 avril 2011 afin qu'il soit précisé que lors de ce conseil, le Maire avait précisé qu'il ferait en sorte qu'il n'y ait pas de fermeture de classe.

Le Maire précise qu'il avait dit qu'il n'y aurait ni ouverture, ni fermeture et c'est bien le cas.

M. MOULY précise qu'il n'est pas fait état de sa question sur la subvention au CAM. Il avait évoqué son étonnement quant à l'attribution d'une subvention sans transmission préalable du budget prévisionnel de l'opération.

Le Maire lui rappelle que le budget prévisionnel lui a été communiqué en séance et que s'agissant d'une subvention exceptionnelle et non annuelle de fonctionnement, et de plus modeste, il n'y avait pas obligation pour l'association à le transmettre.

M. VINCENT revient sur sa demande d'obtention du nombre d'exonérations du PLD accordées ces dernières années à l'office HLM.

Le Maire lui rappelle qu'il est plus pertinent de prendre l'ensemble des exonérations accordées aux bailleurs sociaux et que l'information lui a bien été communiquée.

M. VINCENT précise que c'est un chiffre global qu'il a eu et qui ne détaille pas les bailleurs.

Le Maire note de lui faire transmettre le détail.

Adopté à la majorité – abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste, vote contre de M. BRANAA

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Administration générale

DC 2011-200 Avenant à la convention de mise à disposition à la société Auditoire de reproductions numériques de quatre cartes postales

DC 2011-203 Action en justice devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise confiée à maître PONCHELET - recours contre l'arrêté interruptif de travaux 6 rue Descartes

DC 2011-215 Action en justice devant la Cour administrative d'appel de Versailles confiée à ADDEN avocats - recours contre la délibération approuvant le plan local d'urbanisme de la ville de Montrouge

DC 2011-218 Action en justice devant la Cour administrative d'appel de Versailles confiée à ADDEN avocats - recours contre la délibération approuvant le plan local d'urbanisme de la ville de Montrouge

Finances

DC 2011-180 Création d'une sous-régie d'avances point information jeunesse auprès du service jeunesse

DC 2011-181 Actualisation de la régie d'avances auprès du service jeunesse pour le paiement des menues dépenses de fonctionnement pendant la durée des séjours des enfants dans les divers centres de loisirs maternels, primaires et Villelouvre de la ville de Montrouge

DC 2011-201 Création d'une sous régie de recettes pour l'encaissement des droits liés à la reproduction des documents d'archives et documents administratifs auprès du photocopieur du centre administratif de la ville de Montrouge

DC 2011-228 Vente d'un gyro-broyeur au prix de 300€.

DC 2011-241 Vente de 4 véhicules vétustes pour un montant de 1000€.

Marchés publics - contrats de prestations

DC 2011-143 Etude diagnostic du Château de Villelouvre, couverture, charpente et plancher (39600€ HT)

DC 2011-136 Collecte et transport des objets encombrants – marché attribué à la SEPUR pour un montant de 70096€ HT

DC 2011-166 Marché de fourniture de denrées alimentaires pour les établissements de la petite enfance - avenant n°1 au lot 5 fruits et légumes (montant maximum porté de 40 000 à 60 000€ HT)

DC 2011-168 Enlèvement de Graffitis sur les édifices publics et privés attribué à HTP (selon bordereau des prix)

DC 2011-172 Travaux correctifs des installations de chauffage et de refroidissement du centre administratif et de la médiathèque, marché attribué à la SEEM ILE DE France pour un montant de 289854€ HT.

DC 2011-173 Travaux, d'abattage, d'essouchage et de taille d'arbres, marché attribué à FORET DE L'ILE DE France (selon bordereau des prix)

DC 2011-174 Travaux de remplacement de blocs portes à la crèche Carvès, marché attribué à ART NES pour un montant de 19260€ HT.

DC 2011-175 Travaux de menuiseries extérieures sur les bâtiments communaux, marché attribué à la SAS Miroiterie PERUCCA pour un montant de 52582€ HT.

DC 2011-169 Prestations de laboratoires d'analyses et examens biologiques par un laboratoire extérieur pour le CMS de Montrouge, marché attribué au laboratoire d'analyses médicales du centre de santé de la ville de Malakoff

DC 2011-176 Travaux de réfection et d'étanchéité de toitures terrasses et de remplacement de couverture 2011, marché attribué à CBEM pour un montant de 133633,29€ HT.

DC 2011-178 Entretien du parc d'appareils élévateurs et portes automatiques Lot 2 Entretien, des portes de garage, portails, barrières et rideaux, motorisés, automatiques ou semi-automatiques Avenant n°1

DC 2011-177 Installation de panneaux photovoltaïques sur l'Ecole Élémentaire Raymond Queneau, marché attribué à AMPEREL pour un montant de 123215€ HT.

DC 2011-167 Achat de denrées alimentaires pour les établissements de la petite enfance - 5 lots, marché attribué à la SAS QUINTIN (selon bordereau des prix)

DC 2011-179 Travaux de rénovation de la salle d'activité et des sanitaires du rez de chaussée de la maternelle Rabelais, marché attribué à ARTNES pour un montant de 51726€ HT.

DC 2011-182 Marché taille et élagage des arbres - Lot 2 taille architecturée - Avenant n° 1 (modification du sous-traitant)

DC 2011-183 Création et aménagement d'un jardin d'angle 126, avenue H. Ginoux/2, rue Périer à Montrouge - Avenant n°1 au lot 2 (modification des prestations, moins-value de 6 928,35€ HT)

DC 2011-184 Mise en accessibilité des bâtiments communaux, marché attribué à Isospace SAS pour un montant de 94325€ HT.

DC 2011-192 Création et aménagement d'un jardin d'angle 126, avenue H. Ginoux/2, rue Périer - Lot 1 déconstruction, terrassement, maçonneries, clôtures - Avenant n°1 (modification des prestations, moins value de 825€ HT)

DC 2011-194 Acceptation d'un contrat de maintenance pour la machine de mise sous plis passé avec NEOPOST pour un montant annuel de 953€ HT.

DC 2011-198 Acquisition d'une mini benne à ordures ménagères auprès de Matériel et appareillage mécanique pour un montant de 48589,5€ HT.

DC 2011-205 Travaux de peinture, faux plafond, revêtement de sol dans différents bâtiments de la ville, marché attribué à ART NES pour un montant de 681,50 € HT.

DC 2011-170 Classes de découverte niveau maternelle, thème Musique et Poney, marché attribué à NSTL pour un montant de 406€ TTC par enfant.

DC 2011-204 Réfection de sols amortissant sur trois aires de jeux de la ville de Montrouge, marché attribué à SAS ELASTISOL pour un montant de 59290,15€ HT.

DC 2011-217 Avenant n°1 au lot 4 'savons' du marché de fourniture de produits et de petits matériels d'entretien (changement de modèle de distributeur)

DC 2011-151 Organisation de séjours d'hiver pour les jeunes âgés de 6 à 17 ans, marché attribué à différents prestataires.

DC 2011-219 Fourniture de plantes bisannuelles, marché attribué à HORTIMANDRES (selon bordereau des prix)

DC 2011-222 Avenant n°1 au marché de fourniture d'abonnements à des journaux, revues et périodiques n° 2008/12

DC 2011-171 Organisation de séjours de vacances pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans pour les vacances d'avril 2012, marché attribué à différents prestataires.

DC 2011-224 Fourniture de viande de bovins et d'ovins pour la restauration scolaire, marché attribué à SOCOPA (selon bordereau des prix)

DC 2011-227 Fourniture de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires et jardins d'enfants de la ville de Montrouge, marché attribué à la société COMPASS GROUP France SCOLAREST pour un montant de 2,89€ HT pour le repas adulte, 2,45€ HT pour le repas en élémentaire, 2,28€ HT pour le repas en maternelle et 2,39€ HT pour le repas en jardin d'enfants.

DC 2011-229 Installation de panneaux photovoltaïques sur l'école élémentaire R. QUENEAU Avenant n° 1 (réalisation d'un cheminement piéton dans les combles pour un montant de 10166€ TTC)

DC 2011-230 Travaux de désamiantage et démolition de l'immeuble 36 avenue de la République - Avenant n° 1 (plus-value pour travaux imprévus 11730€ HT)

DC 2011-239 Assurance 'tous risques expositions', marché attribué à SARRE et MOSELLE pour une prime irréductible annuelle de 405,68€ HT.

DC 2011-249 Réfection de sols amortissant sur trois aires de la ville de Montrouge Marché N°2011/23 Avenant n°1 (modification des délais)

DC 2011-264 Travaux d'assèchement au gymnase Maurice Arnoux, marché attribué à BS entretien pour un montant de 47 719,25 € HT.

Urbanisme

DC 2011-190 Convention d'occupation précaire au profit de la société SNEF pour un appartement sis 34

avenue de la République

DC 2011-191 Convention d'occupation précaire au profit de la société FAYOLLE et fils pour trois locaux commerciaux rue du Colonel Gillon/avenue Emile Boutroux

DC 2011-202 Décision de signer une convention d'occupation précaire pour un appartement communal sis 47 avenue de la République (202,50€ mensuels + 40€ decharges)

DC 2011-207 Exercice du droit de préemption urbain sur un bien sis 10 rue Sadi Carnot (194358€)

DC 2011-214 Convention d'occupation précaire au profit de la SARL BOUVELOT TP pour un appartement sis 34 avenue de la République

DC 2011-189 Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire relative à des locaux sis 7 rue Amaury Duval mis à la disposition du groupe hospitalier Paul Guiraud (modification de la superficie et de l'adresse postale des locaux)

DC 2011-235 Convention d'occupation précaire pour un logement sis 28 rue Gutenberg (306€ mensuels)

DC 2011-236 Convention d'occupation précaire pour un local sis 10 rue Sadi Carnot (130€ mensuels)

DC 2011-256 Acceptation d'un bail à signer avec EVREGREEN pour l'occupation de LA FABRIQUE (1200€)

Manifestations - Spectacles

DC 2011-103 Acceptation d'un contrat avec la compagnie du Dragon pour le spectacle 'SI CA FAIT PAS DE BIEN CA FAIT PAS DE MAL' (Espace Colucci, 2000€ TTC)

DC 2011-156 Acceptation d'un contrat établi avec l'EURL la Ferme de Tiligolo (crèche du 11 novembre, 525€ TTC)

DC 2011-199 Acceptation d'un contrat sur spectacle : concert Shaolin Temple Defenders (Espace Colucci, 2637,50€ TTC)

DC 2011-208 Acceptation d'un contrat pour l'organisation d'un CAFE - PHILO - 2^{ème} semestre 2011 (600€ TTC)

DC 2011-209 Acceptation d'un contrat pour l'animation d'ateliers d'écriture - 2^{ème} semestre 2011 (600€ TTC)

DC 2011-211 Acceptation d'un contrat entre la ville de Montrouge et l'association orchestre Bernard Calmel concernant un concert programmé le vendredi 16 septembre 2011 dans le cadre des journées du patrimoine (7000 € TTC)

DC 2011-212 Acceptation d'une convention d'achat de prestation par la Ville de Montrouge à l'association Art Eveil pour l'organisation de visites guidées dans le cadre de la Biennale JCE organisée à Montrouge du 15 octobre au 13 novembre 2011 (14 visites, 1360€ TTC)

DC 2011-213 Acceptation d'une convention d'achat de prestation par la ville de Montrouge à l'association 'des yeux partout, des yeux pour tous' concernant l'organisation d'un cycle de 9 conférences d'initiation à l'art contemporain sur la saison 2011/2012 (1800 € TTC)

DC 2011-210 Contrat de prestation pour l'animation des 'CAFÉ PARENTS' - second semestre 2011 (500€ TTC)

DC 2011-240 Acceptation d'un contrat avec l'association CRISTAL QUI SONGE (crèche S. Candas 320€ TTC)

DC 2011-244 Acceptation d'un contrat avec la compagnie Mine de Rien - Genève pour la représentation du spectacle 'Blanche Neige' dans le cadre des Soleillades (1750€ TTC)

DC 2011-243 Acceptation d'un contrat avec le théâtre de l'Equinoxe à l'occasion des Soleillades (3500€ TTC)

DC 2011-255 Acceptation d'un contrat avec l'association LE THEATRE DE LA TOUPINE dans le cadre des Soleillades (3903,50 € TTC)

DC 2011-261 Acceptation d'un contrat avec l'association PICTO FACTO dans le cadre des Soleillades (3577,50 € TTC)

DC 2011-260 Acceptation d'un contrat avec la compagnie CATHY COURONNE dans le cadre des Soleillades (900 € TTC)

DC 2011-262 Acceptation d'un contrat avec l'association MANDARINE dans le cadre des Soleillades (2272,40 € TTC)

DC 2011-263 Acceptation d'un contrat avec l'association 'LES GROOMS' dans le cadre des Soleillades (3165 € TTC)

DC 2011-259 Acceptation d'un contrat avec l'impresariat LEO LINTERMANS dans le cadre des Soleillades (1725,50 € TTC)

FINANCES

1 - Budget supplémentaire 2011

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-89

Lors de notre séance du mois de juin 2011, vous avez voté le compte administratif de l'exercice 2010, ce qui nous a permis de dégager les résultats de l'année écoulée, et de voter notamment l'affectation en investissement du résultat de la section de fonctionnement.

Le budget supplémentaire qui vous est présenté aujourd'hui va notamment nous permettre de reprendre sur 2011 les reports des opérations engagées en dépenses et en recettes fin 2010, ainsi que les résultats arrêtés à la clôture de ce même exercice, assurant ainsi la liaison entre les deux exercices. Par ailleurs, il est aussi l'occasion d'ajuster les crédits de l'exercice en cours, au vu des premiers mois d'exécution suivant l'adoption du Budget Primitif.

MOUVEMENTS DE FONCTIONNEMENT

Les mouvements de fonctionnement s'équilibrent à 938 K€ en dépenses et recettes. Il s'agit uniquement d'inscriptions nouvelles.

LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

70-Produits des services et du domaine

Les recettes augmentent de 21 K€ sur ce chapitre. On y recense divers remboursements de travaux de voirie effectués à la demande de promoteurs dans le cadre d'opérations immobilières, pour un total de 17 K€, ainsi que quelques loyers provenant du parc privé de la ville (4 K€).

73-Impôts et taxes

Sur les 272 K€ d'inscriptions nouvelles, 256 K€ nous proviennent intégralement de rôles supplémentaires de fiscalité directe locale qui nous ont été notifiés en mai et juin dernier (produit de vérifications et de corrections de l'administration des impôts sur les bases imposables des années précédentes, essentiellement sur la taxe professionnelle). Les 16 K€ restant correspondent à une régularisation à notre profit sur le reversement à l'Etat du montant du ticket modérateur (plafonnement de la valeur ajoutée sur le produit de la taxe professionnelle).

74-Dotations et participations

Les produits nouveaux inscrits sur ce chapitre atteignent 644 K€. Il s'agit essentiellement d'un ajustement global à la hausse (559 K€ au total) sur le produit des subventions versées par la CAF des Hauts-de-Seine pour l'ensemble de nos structures petite enfance.

Pour le reste, nous retrouvons comme l'an passé une inscription de 80 K€ correspondant au mécénat du Crédit Agricole en faveur du salon de peinture de Montrouge, ainsi que quelques participations de l'Etat.

77-Produits exceptionnels

1,2 K€ sont comptabilisés sur ce chapitre au titre d'une indemnité d'assurance pour la destruction partielle d'un candélabre sur la voie publique.

LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

011-Charges à caractère général

Les inscriptions nouvelles atteignent 401 K€. Elles recouvrent de nombreuses lignes de crédits pour l'ensemble des services, parmi lesquelles nous pouvons notamment citer :

120 K€ correspondant à des compléments de crédits pour la liaison froide (restauration scolaire et centres de loisirs), faisant suite à la mise en place d'un nouveau marché et à l'augmentation du nombre de commensaux.

59 K€ supplémentaires pour le transport par car des enfants au centre de loisirs de Villelouve.

20 K€ pour l'achat de carburant pour les véhicules, faisant suite à l'augmentation des tarifs.

20 K€ pour divers frais de contentieux sur le parc immobilier privé de la Ville.

17 K€ d'honoraires supplémentaires pour le cabinet chargé des recrutements de certains personnels municipaux.

16 K€ pour la régularisation de la location des sanitaires Decaux précédant la résiliation du marché de mobilier urbain avec cette société.

12 K€ pour l'entretien et la réparation courante de l'éclairage public.

8 K€ de provision pour des prestations de conseil en matière d'aménagement urbain.

65 - Autres charges de gestion courante

Les dépenses nouvelles inscrites sur ce chapitre s'élèvent à 125 K€ au total. On y trouve notamment une inscription de 38 K€, correspondant à un complément sur la participation de la ville aux frais de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs Pompiers Parisiens, après notification du solde clôturant l'année 2010. 25 K€ sont également inscrits pour une redevance 'branchements incendie' à verser à Véolia dans la cadre de la DSP. Le solde correspond à des provisions pour des subventions de fonctionnement.

L'EQUILIBRE DU FONCTIONNEMENT

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement supplémentaires atteignent 526 K€. Les recettes supplémentaires sont de 938 K€. L'équilibre du fonctionnement est donc atteint grâce à une ponction de 412 K€ sur le prélèvement (virement à la section d'investissement).

MOUVEMENTS IMMOBILIERS

Un complément de 240 K€ est inscrit en recettes, pour la vente du bâtiment 54/56 rue Gabriel Péri. Le prix de vente définitif s'est en effet avéré plus élevé que lors de l'estimation initiale (pour mémoire : 907 K€).

AUTRES INVESTISSEMENTS

Les mouvements d'investissement (ordre et réel cumulés) s'équilibrent en dépenses et en recettes à 20 068 K€. Il convient toutefois de préciser que les mesures nouvelles représentent seulement 1 900 K€ de dépenses réelles nouvelles et 1 306 K€ de recettes réelles nouvelles. Outre l'affectation du résultat de fonctionnement 2010, le reste des écritures est constitué de restes à réaliser importants. Ces restes à réaliser (17 841 K€ de dépenses et 8 371 K€ de recettes) sont constitués des opérations d'équipement lancées les années précédentes par l'équipe municipale et dont l'exécution dépasse l'exercice comptable. Chaque année, la partie non réalisée des équipements apparaît au BS sous forme de reports.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement atteignent 19 656 K€, dont 8 371 K€ de reports de 2010.

En lien avec le compte administratif 2010

La première de ces recettes, traitée à part du fait de sa nature particulière, est l'excédent de fonctionnement 2010 capitalisé, affecté à l'investissement 2011, qui s'élève à 9 977 K€.

Le budget supplémentaire est aussi l'occasion de la reprise des restes à réaliser de l'année précédente. Ceci représente une inscription supplémentaire de recettes d'investissement de 8 371 K€ en 2011, dont 5 064 K€ d'emprunts, 3 246 K€ de subventions d'équipement (dont 2 058 K€ au total pour le centre culturel et des congrès) et 61 K€ de Taxe Locale d'Equipement notifiés en fin d'exercice.

Crédits supplémentaires

La principale inscription nouvelle est une somme de 1 108 K€, correspondant à un complément de recettes au titre du versement pour Dépassement du Plafond Légal de Densité (+ 654 K€) et de la Taxe Locale d'Equipement (+ 454 K€), après notification définitive de ces produits en début d'année. On notera également une inscription complémentaire de 107 K€ sur le FCTVA, dont le montant perçu s'est avéré également légèrement supérieur à nos anticipations (2 200 K€ au BP 2011). L'ensemble de ces inscriptions est comptabilisé au chapitre 10 du présent Budget Supplémentaire, pour un total de 1 215 K€.

Parmi les autres recettes d'investissement, outre l'inscription de 240 K€ supplémentaire sur le produit de la vente du 54/56 rue Gabriel Péri signalée plus haut, il convient de mentionner une somme de 217 K€ correspondant à une subvention de la Région pour la réhabilitation de l'église Saint Jacques.

Le volume important de ces recettes (incluant l'excédent de fonctionnement 2010), nous permet de minorer les recettes d'emprunts inscrites au présent budget, à hauteur de – 367 K€.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS DETTE ET IMMOBILIER

Les dépenses d'investissement atteignent 20 068 K€, dont 17 841 K€ de reports.

En lien avec le compte administratif 2010

Les 17 841 K€ de reports figurent dans le corps du CA2010, voté à la séance du mois de juin dernier.

Par ailleurs, le compte administratif 2010 laisse apparaître un déficit d'investissement de 327 K€, compensé en totalité par l'excédent de fonctionnement 2010 affecté au compte 1068.

Crédits nouveaux

Parmi les nouvelles inscriptions, nous noterons entre autres :

1 300 K€ pour la 1^{ère} tranche de travaux de réhabilitation de l'Eglise Saint-Jacques (subventionnée à hauteur de 217 314 € au présent budget).

220 K€ pour l'aménagement de la rue François Ory (complément pour éclairage bi-latéral / tranchées éclairage, remplacement bordures, asphalte...).

105 K€ pour l'aménagement de la rue Louis Rolland (complément pour éclairage bilatéral, tranchées).

39 K€ pour divers travaux à l'Hôtel de Ville (remplacement des voilages de la salle du conseil et de la salle des mariages, restauration des lustres dans la salle du buffet et la salle des mariages, modification de cloisons au service communication, travaux sur l'escalier d'honneur).

33 K€ pour des travaux pour la pratique du tennis de table au Club 14/17 Aristide Briand (revêtement de sol, rénovation complète de l'éclairage, mise en place de stores intérieurs).

30 K€ pour l'acquisition d'une laveuse complément pour véhicule éco-responsable.

29,6 K€ correspondant à l'achat de titres de participation au capital de la SPL pour la gestion du Centre Culturel et des Congrès.

27,6 K€ pour le remplacement de matériel sportif hors d'usage au gymnase Maurice Genevoix, à la suite du dégât des eaux ayant eu lieu en juin dernier.

25 K€ pour la démolition et reconstruction du mur extérieur côté Draeger du gymnase Rabelais (risque de chute, équerre de maintien provisoire insuffisante).

23 K€ pour des travaux d'adaptation et de mise en conformité du réseau ECS pour douche et bassin ludique à l'Aquapol.

22 K€ pour la réfection du local jardinier Briand / locaux IMP (sanitaires et vestiaires, mise en conformité réglementaire hygiène et incendie).

20 K€ pour la refonte du site internet de la Ville.

15 K€ pour la réalisation d'une étude sur la réhabilitation du bâtiment 4 rue Louis Rolland.

15 K€ pour une reprise de chéneau côté périphérique au cimetière municipal.

13,5 K€ pour complément de travaux au logement 48 rue Gabriel Péri.

12,5 K€ de travaux d'aménagement de la zone d'accès au parking 19 Verdier

9,5 K€ pour l'établissement d'un nouvel organigramme à l'école primaire Boileau.

Notons également un prélèvement de 100 K€ non utilisés sur l'étude de réhabilitation du garage/mini déchetterie, réaffectés afin de couvrir en partie les dépenses énumérées ci-dessus.

Mme LEVERT demande des précisions sur les 17000€ d'honoraires à un cabinet de recrutement.

Le Maire précise qu'il s'agit de recruter trois cadres intermédiaires.

M. VINCENT souligne que la majorité des sommes sont peu conséquentes au regard du montant total du budget primitif. Certaines lignes obtiennent l'approbation de son groupe d'autres non, comme les 30 000€ de participation à la SPL car le calendrier de ce projet ne lui semble pas approprié.

Au regard de l'âge de l'équipement, Mme LASSERRE s'inquiète de voir déjà inscrits des travaux d'adaptation et de mise en conformité à l'Aquapol.

M. GIRAULT répond que depuis la mise en fonctionnement il a été constaté plusieurs fois des anomalies sur les chloramines, dosage difficile à obtenir, il faut donc faire quelques travaux de mise en conformité.

M. DROUET rappelle que son groupe n'a pas voté le budget primitif, il ne votera donc pas ce budget supplémentaire.

**BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

| Chapitre | Libellé du chapitre | Crédits reportés en € | Mesures nouvelles en € | Total en € | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL |
|----------|---|-----------------------|------------------------|-------------------|---|
| 011 | Charges à caractère général | 0,00 | 401 095,00 | 401 095,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 0,00 | 412 441,00 | 412 441,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 0,00 | 125 390,00 | 125 390,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| | Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 0,00 | 938 926,00 | 938 926,00 | |

RECETTES

| Chapitre | Libellé du chapitre | Crédits reportés en € | Mesures nouvelles en € | Total en € | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL |
|----------|--|-----------------------|------------------------|------------|---|
| 70 | Produits des services, du domaine | 0,00 | 20 940,00 | 20 940,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 73 | Impôts et taxes | 0,00 | 272 688,00 | 272 688,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 74 | Dotations, subventions et participations | 0,00 | 644 070,00 | 644 070,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |

| | | | | | |
|----|---|-------------|-------------------|-------------------|--|
| 77 | Produits exceptionnels | 0,00 | 1 228,00 | 1 228,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| | Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 0,00 | 938 926,00 | 938 926,00 | |

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

| Chapitre | Libellé chapitre | Crédits reportés en € | Mesures nouvelles en € | Total en € | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL |
|----------|--|--------------------------|------------------------------|--------------|---|
| 001 | Solde d'investissement N-1 | 0,00 | 327 132,25 | 327 132,25 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 2 205,00 | 0,00 | 2 205,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 412 523,57 | 25 432,00 | 437 955,57 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 2 276 576,26 | 0,00 | 2 276 576,26 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 159 823,34 | 136 223,00 | 1 296 046,34 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 747 789,04 | 509 000,00 | 2 256 789,04 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 26 | Participations | 0,00 | 29 600,00 | 29 600,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10915 | Réhabilitation Stade Jean Lezer | 387 871,66 | 0,00 | 387 871,66 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du |

| | | | | | |
|-------|--|--------------|--------------|--------------|---|
| | | | | | groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10917 | Réhabilitation Piscine Municipale | 176 334,08 | 0,00 | 176 334,08 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10919 | Réhabilitation du C.M.S. | 3 335 782,28 | 0,00 | 3 335 782,28 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10922 | Aménagement du Centre Culturel et de Congrès | 5 091 822,59 | 0,00 | 5 091 822,59 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10925 | Extension Maternelle Berthelot | 145 421,31 | 0,00 | 145 421,31 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10926 | Extension Groupe scolaire Briand | 205 530,68 | 0,00 | 205 530,68 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10928 | Aménagement intérieur Gymnase Maurice Arnoux | 11 198,03 | 0,00 | 11 198,03 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10929 | Aménagement de la place Cresp | 378 313,75 | 0,00 | 378 313,75 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10935 | Réhabilitation Eglise St-Jacques | 417 468,71 | 1 300 000,00 | 1 717 468,71 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10936 | Aménagement Club 14/17 J. Jaurès | 36 652,42 | 0,00 | 36 652,42 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |

| | | | | | |
|-------|---|----------------------|---------------------|----------------------|---|
| 10937 | Accessibilité handicapés | 694 478,34 | 0,00 | 694 478,34 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10938 | Extension restructuration groupe scolaire Buffalo | 189 913,06 | 0,00 | 189 913,06 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10939 | Mises en conformité groupe scolaire Boileau | 358,80 | 0,00 | 358,80 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10940 | Extension réhabilitation groupe scolaire Renaudel | 471 959,07 | 0,00 | 471 959,07 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10941 | Réhabilitation élémentaire Queneau | 0,00 | 0,00 | 0,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10942 | Réaménagement C.L. Villelouvre | 406 999,99 | 0,00 | 406 999,99 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10944 | Réaménagement garage/mini déchetterie | 0,00 | -100 000,00 | -100 000,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10945 | Ext/réhab Groupe Scolaire Renaudel | 292 242,47 | 0,00 | 292 242,47 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| | Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 17 841 264,45 | 2 227 387,25 | 20 068 651,70 | |

RECETTES

| Chapitre | Libellé du chapitre | Crédits reportés en € | Mesures nouvelles en € | Total en € | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL |
|----------|--|-----------------------|------------------------|------------|---|
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 0,00 | 412 441,00 | 412 441,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, |

| | | | | | |
|-----|--|---------------------|----------------------|----------------------|---|
| | | | | | radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 024 | Produit des immobilisations | 0,00 | 241 300,00 | 241 300,00 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 61 457,12 | 11 193 176,59 | 11 254 633,71 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 13 | Subventions d'investissement | 3 245 977,61 | 217 314,00 | 3 463 291,61 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 5 064 419,00 | -367 433,62 | 4 696 985,38 | Voté à la majorité – opposition du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| | Total RECETTES D'INVESTISSEMENT | 8 371 853,73 | 11 696 797,97 | 20 068 651,70 | |

2 - Budget supplémentaire 2011 du service de l'assainissement

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2011-90

Par délibération en date du 27 avril 2011, notre assemblée a approuvé le Budget Primitif du service de l'assainissement pour 2011. Au total, le budget 2011 du service de l'assainissement s'élève :

- en fonctionnement à 746 676,00 €
- en investissement à 2 819 590,00 €

Parallèlement au vote du compte administratif de l'exercice 2010, par délibération du 22 juin 2011, il a été décidé d'affecter la totalité du résultat d'exploitation cumulé de l'exercice 2010, d'un montant de 473 853,35 €, au compte 1068 « autres réserves » de la section d'investissement. Le présent budget supplémentaire reprend donc tout d'abord les reports et les soldes de clôture de l'exercice 2010 constatés au compte administratif, soit :

- 854 842,31 €. en reports de dépenses d'investissement
- 351 901,00 €. en reports de recettes d'investissement.
- 128 438,83 € en excédent de clôture d'investissement de 2010 (article 001 : solde d'exécution d'investissement reporté)
- 473 853,35 € sur le compte de réserves 1068 au titre de l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de 2010.

Par ailleurs, des ajustements aux prévisions du Budget Primitif sont apportés, d'une part en

recettes d'investissement, avec l'ajout de 27 030€ sur le produit du FCTVA, conformément à l'avis de versement adressé par les services de l'Etat, et d'autre part en dépenses de fonctionnement, avec l'inscription de 7 000€ pour la commission de recouvrement de la redevance d'assainissement versée à Veolia.

Au total, le solde des inscriptions de ce Budget Supplémentaire permet de réduire l'emprunt prévisionnel d'équilibre de 64 141,87 €.

L'équilibre du budget supplémentaire 2011 incluant les reports de l'exercice 2010 s'établit donc comme suit :

- 854 842,31 € en dépenses et recettes de la section d'investissement.
- 0,00 € en dépenses et recettes de la section de fonctionnement (les 7 000 € inscrits en dépenses étant déduits du virement à la section d'investissement).

Je vous demande de bien vouloir approuver le budget supplémentaire du service d'assainissement ainsi équilibré.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES**

| Chapitre | Libellé chapitre | Propositions du Maire en € | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL |
|----------|---|----------------------------|--|
| 011 | Charges à caractère général | 7 000,00 | Unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 023 | Virement à la section d'investissement | -7 000,00 | Unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| | Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 0,00 | |

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES**

| Chapitre | Libellé chapitre | Propositions du Maire en € | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL |
|----------|--|----------------------------|--|
| 23 | Immobilisations en cours | 854 842,31 | Unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| | Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 854 842,31 | |

RECETTES

| Chapitre | Libellé du chapitre | Propositions du Maire en € | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL |
|----------|---------------------------------------|----------------------------|--|
| 001 | Solde d'exécution reporté | 128 438,83 | Unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 021 | Virement de la section d'exploitation | - 7 000,00 | Unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 10 | Apport, dotation et réserves | 500 883,35 | Unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 13 | Subventions d'investissement | 296 662,00 | Unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | -64 141.87 | Unanimité – abstention du groupe socialiste, radical et vert, du groupe communiste et de M. BRANAA |

| | | | |
|--|--|-------------------|--|
| | Total RECETTES D'INVESTISSEMENT | 854 842,31 | |
|--|--|-------------------|--|

3 - Subventions 2011 - attributions complémentaires

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2011-91

Après examen des demandes de subventions transmises depuis le dernier Conseil Municipal, compte-tenu de l'intérêt local des projets et des activités menés par les associations, je vous propose d'inscrire les attributions suivantes pour un montant total de 59 220 €.

Cercle Athlétique de Montrouge (participation aux tournois nationaux) : 47 006 €
 Association Action Contre la Faim (urgence humanitaire dans la Corne de l'Afrique) : 7 050 €
 Théâtre Sortie de Secours (subvention exceptionnelle pour la création du spectacle « Don Quichotte ») : 3 000 €
 IFAC 92 (prix de la bourse de l'aventure) : 1 500 €
 Union Nationale des Retraités et Personnes Agées, section de Montrouge (subvention de fonctionnement au titre de 2011) : 400 €
 Les Crieurs de Montrouge : 150 €
 Association Haut-Mesnil Grand Sud (Remboursement des frais de boisson des musiciens lors de la soirée polonaise du 14 mai 2011) : 114 €
 Par ailleurs, compte tenu du montant alloué au Cercle Athlétique de Montrouge, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention d'attribution avec ladite association.

M. BRANAA reste toujours dubitatif sur le choix des associations subventionnées et le montant alloué, il maintient donc un vote d'opposition.

Adopté à la majorité
 Vote contre de M. BRANAA

4 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : exonérations 2012.

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2011-92

En application de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts, les délibérations instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doivent être prises avant le 15 octobre d'une année pour pouvoir prendre effet au premier janvier de l'année suivante. En conséquence, le Conseil Municipal doit expressément se prononcer sur les dégrèvements et exonérations qui auront effet au cours du prochain exercice.

Les sociétés COLIN, concessionnaire Renault, installées sur quatre sites distincts sollicitent l'exonération des taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2012. La collecte et le traitement de leurs déchets sont assurés par les sociétés CHIMIREC et VSI.

Conformément aux dispositions de l'article 1521 III du Code Général des Impôts, je vous propose d'accepter pour l'année 2012 cette demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT URBAIN

1 - Avis sur le dossier d'enquête publique préalable à la DUP relative au prolongement de la ligne 4 de métro et portant mise en compatibilité du PLU

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-93

Le Schéma Directeur de la Région Ile de France (SDRIF) approuvé le 26 avril 1994 prévoit d'étendre et de prolonger le réseau de transport collectif et notamment de certaines lignes de métro. Le prolongement de la ligne 4 a été inscrit au Contrat de Plan Etat Région 2000-2006 mais le montant inscrit ne permettait pas de mettre en service l'ensemble du prolongement. Un phasage a donc été trouvé :

- la phase 1 correspond à la partie « Porte d'Orléans » – « Mairie de Montrouge », travaux actuellement en cours,
- la phase 2 prévoit notamment la création de deux stations, « Verdun sud » et « Bagneux », un site de maintenance et de garage.

Le prolongement du métro a été inscrit dans les différents plans d'occupation des sols (POS) et plans locaux d'urbanisme (PLU). Les intentions successives de prolongement figurent donc sur les différents documents. Des études de conception ont montré la nécessité de revoir l'implantation de la station « Verdun sud » par rapport à celle indiquée dans le PLU récemment révisé. Ces modifications apportées à la phase 2 du projet de prolongement imposent la réalisation d'une nouvelle enquête visant à déclarer ce prolongement d'utilité publique.

Dans le cadre de cette enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, il convient de mettre en compatibilité le PLU de Montrouge. Le Code de l'Urbanisme prévoit que la Déclaration d'Utilité Publique de l'opération ne peut être prononcée que si l'enquête préalable à cette déclaration porte sur un projet compatible avec le PLU.

Le PLU mentionne le tracé du métro par le biais des emplacements réservés correspondant aux accès de la station et aux ouvrages annexes. Ceux-ci nécessitent l'acquisition de parcelles privées en surface ou en tréfonds sur le territoire communal. La faisabilité du projet de prolongement devant être préservée sur les plans technique et financier, des emplacements réservés au bénéfice de la RATP permettant la réalisation de tous ces ouvrages devront être inscrits dans le PLU ou modifiés.

Les modifications du PLU de Montrouge portent uniquement sur les emplacements réservés (plans ci-joints) :

- l'emplacement réservé C (angle 18 avenue de Verdun / 2 rue Molière) d'une superficie de 120m² est à supprimer,
- l'emplacement réservé G (9-41 avenue de Verdun / 34-36 avenue de Verdun / 78 avenue Marx Dormoy), d'une superficie actuelle de 700m² est à élargir côté nord-est pour englober l'ensemble des acquisitions en tréfonds. Sa nouvelle surface sera approximativement de 4 900m²,
- une partie de ce même emplacement réservé G (34-36 avenue de Verdun) est à supprimer en face de l'avenue de Verdun,
- l'emplacement réservé D (43-45 avenue de Verdun / 174 avenue Henri Ginoux), d'une superficie actuelle de 540m² est à élargir côté nord ouest pour englober le pavillon situé au 41 avenue de Verdun. La nouvelle surface de cet emplacement réservé sera alors approximativement de 800m².

Le rapport de présentation du PLU, le plan de zonage et le règlement seront modifiés dans ce sens.

Conformément à la circulaire du 5 octobre 2004 relative aux concertations applicables aux projets de travaux, d'aménagement et d'ouvrages de l'Etat et des collectivités territoriales,

Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine a saisi la commune afin de connaître ses remarques et observations éventuelles sur ce dossier.

En conséquence, je vous propose d'émettre un avis FAVORABLE sur ce dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, relative au prolongement de la ligne 4 de métro de mairie de Montrouge à Bagneux (phase 2) et portant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme de Montrouge.

Mme ROBINEAU souligne qu'il y a plusieurs décennies que les Montrougiens et les Balnéolais se mobilisent pour que le prolongement de la ligne 4 devienne une réalité et elle ne peut que regretter les retards successifs dus au manque d'engagement financier. Son groupe est favorable à cette délibération, cependant il regrette le manque d'information et de concertation avec les élus. Mme ROBINEAU espère que la phase de concertation va contribuer à un réel échange qui permettra aux riverains de bénéficier d'une présentation complète des projets proposés et de pouvoir se déterminer en toute connaissance de cause. Mme ROBINEAU revient sur l'exposé de la RATP en commission plénière et regrette que le changement de site, lié aux carrières, arrive si tardivement alors que ces dernières ne sont pas nouvelles.

Le Maire souligne que l'on ne peut dire qu'il n'y a pas de concertation et dans le même temps évoqué l'exposé de la RATP, fait par des gens compétents, auxquels toute question pouvait être posée.

Mme ROBINEAU regrette le manque d'information en amont de l'exposé, ce qui aurait permis de préparer les questions et l'exposé.

Le Maire n'est pas de cet avis.

M. VINCENT partage l'avis de Mme ROBINEAU. Concernant la révision du PLU liée à des raisons techniques, M. VINCENT n'a rien à redire cependant l'existence des carrières n'est pas nouvelle et celles-ci ont déjà fait l'objet de discussions avec la RATP qui au début du projet affirmait avoir tiré les conséquences des éboulements subis lors de travaux à Paris. M. VINCENT souhaite par ailleurs exprimer son regret sur la solution technique retenue et le planning des travaux, en effet avant l'an 2000, chacun évoquait le principe d'un tunnelier qui creuserait de la porte d'Orléans à la station Bagneux et finalement ce n'est pas cette solution qui fut retenue. A Montrouge un creusement souterrain a été préféré et se fut un moindre mal, en revanche pour Bagneux, ce sont quatre ans de travaux en tranchée ouverte qui s'annoncent et donc quatre ans de perturbations qui auront aussi un impact sur Montrouge. Selon M. VINCENT les perturbations seront les principales remarques formulées lors de l'enquête publique.

Le Maire rappelle les arguments avancés par la RATP sur ce choix technique.

Avis favorable émis à l'unanimité

2 - Acquisition d'un appartement sis 10 rue Sadi Carnot

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-94

Le 9 mai 2011, la ville de Montrouge a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant un studio de 28,66 m², libre d'occupation, situé en rez-de-chaussée sur cour sis 10 rue Sadi Carnot. Le terrain où se trouve ledit studio est situé sur un emplacement réservé pour espace vert (afin de permettre l'extension du square Robert Schuman).

Dans le cadre de l'agrandissement de ce square, la ville a déjà acheté un bien en 2006 (28,61 m² en sous-sol).

En date du 7 juillet 2011, la commune a décidé de préempter cet appartement pour un montant de 194 358 €, proposition acceptée par les propriétaires.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approuver l'acquisition de ce lot, ainsi que d'autoriser le maire à signer tout document s'y rapportant.

M. VINCENT rappelle que généralement son groupe est opposé aux acquisitions dans ce quartier mais celle-ci étant motivée par l'extension du square, son groupe la votera.
M. BRANAA fait la même remarque.

Adopté à l'unanimité

3 - Acquisition d'un bien sis 47 avenue de la République

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-95

Depuis fin 2006, la ville de Montrouge a engagé avec les consorts Minot et Barona, propriétaires d'un appartement de 37,48 m² (2 pièces + 2 chambres – lots 25-26-27) et deux caves (lots 8 et 9), une négociation amiable afin d'acquérir ce bien et ainsi permettre la réalisation d'un ascenseur RATP dans le cadre de l'extension de la ligne de métro 4. Dans cette copropriété, seul ce bien reste à acquérir par la ville de Montrouge.

Dans un courrier en date du 20 septembre 2011, les consorts Barona et Minot ont accepté de vendre leur bien à la ville de Montrouge, pour un montant de 231 000 €, validé par les services fiscaux.

Aussi, je vous demande d'approuver l'acquisition de ces deux lots qui a obtenu l'accord de chacune des parties, ainsi que d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

M. BRANAA exprime la même motivation de vote.

Adopté à l'unanimité

4 - Rétrocession de deux terrains sis 38-40 et 44 rue de la Vanne

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-96

La société KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT souhaite réaliser sur la commune de Montrouge, un programme d'habitation 38 à 44 rue de la Vanne. Pour ce faire, elle bénéficie actuellement de trois promesses de vente (dont l'une concernant un bien communal sis 42 rue de la Vanne).

La rue de la Vanne est concernée par un projet d'alignement à 16 mètres en vertu du Plan Local d'Urbanisme.

Comme convenu lors de la promesse de vente concernant la parcelle du 42 rue de la Vanne, la commune de Montrouge se réserve une parcelle de 32 m² en vue de cet alignement.

Pour ce qui est des parcelles sis 38-40-44 rue de la Vanne (soit 82,70 m²), la société KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT doit les céder à la commune de Montrouge. Cette dernière a ainsi sollicité l'avis de France Domaine qui a rendu un avis pour un montant de 80 000 €.

Aussi, afin que ce projet puisse être mené jusqu'à son terme, je vous demande de bien vouloir approuver la rétrocession de ces parcelles par la société KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT et / ou KAUFMAN & BROAD PROMOTION 5, ainsi que d'autoriser le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Mme LEVERT exprime l'opposition de son groupe à cette opération immobilière supplémentaire et son souhait d'un maintien d'un espace culturel dans le quartier.

Adopté à la majorité
vote contre du groupe socialiste, radical et vert, et du groupe communiste

RESSOURCES HUMAINES

1 - Fixation de l'indemnité de conseil au Trésorier Principal - Année 2010

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-97

L'indemnité de conseil allouée au Trésorier Principal est calculée suivant un barème dégressif sur la moyenne annuelle du montant des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la ville (non compris les opérations d'ordre) des trois derniers exercices connus. Cette indemnité est acquise au comptable, sauf avis contraire mais dûment motivé du conseil municipal.

L'état afférent aux dépenses des années 2007 et 2009 fait ressortir une moyenne annuelle de 80 422 964,56 € portant ainsi l'indemnité annuelle de conseil à 8370,06 € bruts pour 2010, pour 2009 elle était de 8327,48 €.

Je vous demande d'accepter le versement de cette indemnité au trésorier principal pour l'année 2010.

Adopté à l'unanimité

2 - Création d'un emploi de chargé de programmation spectacle vivant à la Direction des affaires culturelles

Rapporteur : Mme BELHEUR

Délibération n°2011-98

La ville s'est engagée dans un programme important de rénovation et restructuration du théâtre afin de réaliser un équipement culturel d'envergure. Les travaux entrepris avancent et vont se poursuivre pendant encore plusieurs mois, mais il est temps pour la direction des affaires culturelles de préparer la saison culturelle 2012-2013 et de prévoir la programmation des spectacles et des événements qui se produiront dans ce nouvel équipement.

Afin d'y parvenir dans les meilleures conditions, il convient de confier ces missions de programmation à un spécialiste reconnu dans le domaine du spectacle vivant. Je vous propose donc de créer en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier, à compter du 1er octobre 2011, un emploi de chargé de programmation, grade d'attaché territorial.

Le candidat sera recruté par voie de contrat à durée déterminée, pour un an, renouvelable par reconduction expresse. Sa rémunération sera fixée par rapport au 4ème échelon de l'échelle indiciaire du grade d'attaché territorial, indice brut 466, indice majoré 408.

A cette rémunération qui suivra l'évolution des traitements de la fonction publique s'ajoutera le régime indemnitaire correspondant au grade de recrutement et à la fonction exercée.

Adopté à l'unanimité

MARCHES PUBLICS

1 - Délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la redynamisation des marchés forains : choix du délégataire et approbation de la convention

Rapporteur : M. FRANCOIS

Délibération n°2011-99

La procédure visant à confier à un délégataire public la gestion, l'exploitation et la redynamisation des marchés forains de la Ville a débuté le 16 mars 2011 par l'approbation donnée par le Conseil Municipal, sur le principe même de l'opportunité de cette perspective.

Une publicité a ensuite été faite, afin de permettre aux candidats intéressés de recevoir le cahier des charges rédigé par les services de la Ville.

Six sociétés se sont manifestées : Géraud Gestion, EGS S.A, LOMBARD & GUERIN, Entreprise DADOUN Père&Fils, SARL Les Nouveaux Marchés de France, SARL MOUNNIER et Associés.

Cinq de ces six sociétés ont été agréées par la Commission de Délégation de Service public, réunie le 28 avril 2011 et ont donc été admises à recevoir le cahier des charges. La société SARL Les Nouveaux Marchés de France, qui n'avait pas communiqué ses comptes d'exploitation, a été écartée.

Une seule offre (celle de la société EGS. S.A) a été reçue dans les délais fixés par le règlement de consultation, à savoir avant le mercredi 29 juin 2011. Les quatre autres candidats ont signifié leur intention de ne pas remettre d'offre dans le cadre de cette procédure par manque de moyens financiers, humains et techniques.

La Commission de Délégation de Service Public s'est une nouvelle fois réunie le 30 juin 2011, afin de juger de la qualité de l'offre remise et de présenter des observations en vue de la phase de négociation avec l'autorité territoriale. La société EGS. SA a été avertie de ces remarques et invitée à adresser ses précisions pour que l'autorité territoriale puisse en prendre connaissance.

Aux termes des discussions, un projet de convention, prévu, comme l'actuelle délégation, pour une durée de cinq ans, a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, ainsi qu'un rapport récapitulatif des réponses apportées par le candidat au cahier des charges établi par la ville de Montrouge.

À la lecture de l'ensemble de ces éléments, je vous propose de choisir comme titulaire de la délégation de service public pour la gestion, l'exploitation et la redynamisation des marchés forains de la ville, à compter du 1^{er} janvier 2012, **la société EGS. SA** ainsi que d'approuver les termes de la convention d'affermage et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

2 - Organisation de séjours d'été pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans - Avenants au marché

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2011-100

Par délibération du 17 décembre 2008, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché relatif à l'organisation de séjours d'été pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans. Vingt lots de thématiques différentes ont été attribués pour l'été 2009 et ont été reconduits pour 2010 et 2011.

La ville a souhaité agréer les demandes d'inscription supplémentaires, soit : 1 place supplémentaire pour le lot 3 « Stage d'équitation pour les 6/12 ans », une pour le lot 5 « Vacances en bord de mer pour les 6/12 ans » et une pour le lot 12 « Séjour linguistique en Irlande pour les 12/14 ans » et 5 places supplémentaires pour le lot 7 « Stage sportif pour les 8/12 ans ».

Le montant maximum du lot 7 a été porté de 7 000 à 8 000 €/HT, celui du lot 12 de 9 200 à 10 500 €/HT.

La commission d'appel d'offres du 4 juillet 2011 a été informée des projets d'avenants et a

émis un avis favorable.

Le conseil municipal est donc invité à accepter les termes des avenants aux lots 3, 5, 7 et 12 du marché de séjours d'été et à autoriser le Maire à les signer.

M. TIMOTEO souligne qu'à terme le conseil n'aura plus à discuter de ces marchés et avenants qui relèvent maintenant des compétences déléguées au Maire. Il souligne également que les effectifs sont réduits au regard de la population montrougeenne.

Le Maire répond que les colonies ont de moins en moins de succès, à Montrouge la diversité des séjours permet d'attirer encore des jeunes.

Mme GASTAUD précise que toutes les demandes ont été satisfaites.

Adopté à l'unanimité

3 - Création d'une société publique locale

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-101 et 2011-102

Créées par la loi du 28 mai 2010, les Sociétés Publiques Locales (SPL) sont un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités locales.

Ce sont des sociétés anonymes créées et entièrement détenues par au moins deux collectivités locales. Comme les Sociétés d'Economie Mixte (SEM), elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toutes autres activités d'intérêt général.

Elles ne peuvent travailler que pour leurs actionnaires publics, dans leurs domaines de compétences et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des opérateurs internes, elles n'ont pas à être mises en concurrence par leurs actionnaires publics et ont vocation à permettre aux collectivités locales d'optimiser la gestion de leurs services publics locaux. Enfin, les SPL sont soumises à un triple contrôle : du commissaire aux comptes pour certification des comptes dans le cadre du Code du Commerce applicable aux Sociétés anonymes, des collectivités territoriales qui la constituent en tant qu'actionnaires par l'examen des rapports annuels de gestion, du Préfet au titre du contrôle de légalité.

Afin de concilier simplicité juridique, performance et gain de temps, il est proposé de confier la gestion et l'exploitation des salles du Centre culturel et de congrès à une SPL qui aurait pour actionnaires la Ville de Montrouge et la Communauté de communes Châtillon Montrouge (CCCM). La société qui sera créée concourra, par son objet social, au développement touristique, culturel et économique des territoires.

Eu égard à la nature de mission dévolue à la SPL, la Ville en sera l'actionnaire majoritaire et la SPL sera administrée par un conseil d'administration composé exclusivement d'élus issus des collectivités actionnaires, en respectant une stricte parité et en réservant une part à l'opposition municipale.

La direction générale de la société sera assurée soit par le président du conseil d'administration (élu parmi ses membres), soit par une personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général. En revanche, les autres élus ne pourront en aucun cas exercer les fonctions de directeur général ou être salarié de la SPL.

Les apports au capital de la SPL (37 000 € au départ, potentiellement augmentable par délibération de l'assemblée générale des actionnaires) seront effectués suivant la même

ventilation que celle présidant à la composition du conseil d'administration (80% Ville de Montrouge, 20% CCCM).

Aussi, je vous propose de procéder à la création de la SPL SOGEB (Société de gestion du Beffroi), d'approuver le projet de statuts, de verser la somme de 29 600 € sur le compte de la SPL au titre du versement du capital, sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des collectivités actionnaires, de désigner huit représentants de la commune pour siéger au conseil d'administration en qualité d'administrateurs, d'autoriser les représentants de la commune à accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées au sein de la SPL, dans la limite des possibilités prévues par la législation et la réglementation en vigueur, de désigner un de ces représentants pour siéger à l'assemblée générale des actionnaires et enfin de m'autoriser à signer tout acte utile, notamment les statuts, et à prendre toutes mesures nécessaires.

Suspension de séance de deux minutes.

M. VINCENT explique le problème que lui pose cette délibération en terme de calendrier, en effet légalement il convient de voter dans un premier temps la création de la SPL puis la convention de délégation qui fixera ce qui est mis à la charge du délégataire, or comment savoir si la SPL est le meilleur outil quand on ne sait les missions qui lui seront confiées. M. VINCENT rappelle que les SEM, au fil du temps et avec la jurisprudence européenne notamment, ont été remises en causes en tant que société privilégiées de la puissance publique et se sont vues soumises obligatoirement à la concurrence, de ce point de vue, les SPL sont plus protectrices des intérêts de la ville, cette dernière gardant le contrôle de la convention de délégation. M. VINCENT relève aussi des inconvénients à savoir que les SPL sont soumises au code de commerce et ses salariés au droit du travail privé.

Le Maire répond que le choix s'est porté sur une SPL parce que c'est un outil qui permet à la fois d'avoir la maîtrise totale de la gestion de l'équipement par la collectivité et d'autre part de pouvoir avoir des compétences professionnelles que la ville n'a pas en interne.

M. VINCENT s'interroge sur le contenu de l'activité de ce bâtiment, pour lui cet équipement au delà de l'activité spectacle, doit servir à la vie locale, d'autant que la visite qu'il a faite de ce bâtiment laisse à penser que ce sera une belle réalisation.

Le Maire s'étonne de cette dernière remarque.

M. VINCENT explique son opposition à la fonction congrès et commerciale de ce bâtiment car il doit avant tout, selon lui, servir à la vie locale et aux associations qui déplorent un manque de salle. En outre ce bâtiment doit servir à prendre appui pour développer la vie culturelle et ce ne semble pas être le choix retenu.

Le Maire conteste ces propos car M. VINCENT n'a pas connaissance de la programmation culturelle et du contenu de la délégation pour pouvoir avancer de telles choses.

M. VINCENT répond que le projet tel qu'il a pour le moment été présenté ne correspond pas à la vocation d'un bâtiment que les Montrougiens auront payé près de trente millions car afin de développer la vie locale c'est bien plus de la moitié du temps d'occupation des salles qu'il faut se réserver.

Le Maire souligne une spéculation gratuite en l'absence d'élément sur la répartition de l'occupation des salles.

Mme ROBINEAU souligne l'opposition de son groupe à cette délibération car attaché et convaincu que le service public est un atout pour développer le service rendu à la population et qu'il conviendrait de développer le service culturel pour qu'il gère le centre culturel et des congrès. Mme ROBINEAU regrette de ne pas disposer des statuts de la SPL.

Le Maire ne revient pas sur les réponses déjà faites à M. VINCENT.

M. VINCENT regrette que les autres membres du conseil n'aient pas connaissance des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire et du fait que l'on va passer avec lui une convention pour 8 ans.

Le Maire rappelle que la SPL est l'outil et ce dont parle M. VINCENT le contenu de la future délégation, ce sont deux choses distinctes.

M. VINCENT répond que si l'on est opposé au contenu de la délégation, la SPL devient inutile.

Le Maire rappelle que légalement les choses doivent se faire ainsi.

Création et statuts de la SPL - Adopté à la majorité

Sont désignés à l'unanimité (abstention de M. BRANAA) pour siéger au conseil d'administration – M. METTON, Mme FAVRE, Mme FAVRA, M. CARRE, Mme GASTAUD, M. GIRAULT, Mme LEVERT, M. VINCENT

Est désigné à la majorité (opposition de M. BRANAA, abstention du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste) pour siéger à l'assemblée générale : M. METTON

4 - Réalisation du centre culturel et des congrès - avenant n°3 au lot 1 tous corps d'état et avenant n°1 au lot 2 scénographie

Rapporteur : M. GIRAULT

Délibération n°2011-103 et 2011-104

Par marché de mandat de maîtrise d'ouvrage, date du 18/11/2002, la ville de Montrouge a confié à la SEM 92 la restructuration du bâtiment de l'ancien Centre administratif en centre Culturel et des Congrès

A l'issue de la consultation en appel d'offres européen :

- le marché de travaux du lot 1 Tout corps d'état a été confié au groupement d'entreprises FAYOLLE et FILS ALLARD-AXEL. Ce marché a été notifié le 21/07/2009.

- le marché de travaux du lot 2 Scénographie a été confié à l'entreprise AMG FECHOZ. Ce marché a été notifié le 22/07/2009.

Pour le lot 1

Montant initial du marché, y compris options HT : 17 908 367,36 €

TVA 19.6 % : 3 510 040,00 €

Montant initial TTC : 21 418 407,36 €

Mois M0 : avril 2009

Ce marché a été modifié par un avenant n°1 signé le 25 octobre 2010 et notifié le 28 octobre 2010 ayant pour objet de modifier l'enveloppe financière suite à des travaux supplémentaires et modifier la durée du marché.

Un deuxième avenant, en date du 31 mai 2011 a eu pour objet de modifier, d'une part la composition du groupement d'entreprises et d'autre part d'agréer le sous-traitant SNEF.

Pour le lot 2

Montant initial du marché, y compris options HT : 3 335 232,29 €

TVA 19.6 % : 653 705,53 €

Montant initial TTC : 3 988 937,82 €

Mois M0 : avril 2008

Durée initiale du marché : 22 mois à compter de la date de notification du marché.

Dans le cadre du déroulement du chantier, des travaux supplémentaires ou modificatifs se sont avérés nécessaires, ces travaux induisant des délais supplémentaires.

A. Les travaux modificatifs ou supplémentaires :

A.1 Travaux du lot 1

Travaux supplémentaires liés à des découvertes de chantier : Divers travaux PB/CVC, Modification du local CTA P01-04 Demande de VEOLIA, Fourniture et pose d'un anti-bélier dans le local 'Eau' Demande de VEOLIA, Remplacement du faux-plafond de l'espace polyvalent en staff acoustique suite aux réserves par le Bureau de contrôle, Fourniture et

pose de châssis neufs dans la zone 1 sur la rue Gillon, Remplacement des portes d'accès à la cour anglaise P01-57 côté av. République, Modifications dimensionnelles des baies du local P06-02, Dépose des moulures et protection au feu du plancher bas du local P06-04

Travaux modificatifs liés à des prestations nouvelles : Traitement du pignon Nord en monocouche + cuivre pour la cage de scène, Création du local déluge et accès tampon, Aménagement terrasse entre les files 9 et 11, Création d'un contre voile dans la cage du monte décors, Création d'un contre voile dans le sous-sol le long de la façade 'République', Modification des débits de désenfumage suite au nouveau cahiers des charges SSI et au remarques du bureau de contrôle, Gaines techniques complémentaires files 1, 10 et 11, Ventilateurs convecteurs supplémentaires dans l'espace polyvalent, Remplacement de l'ensemble des châssis du Foyer Bar et suppression de blocs-portes monumentaux, Remplacement du réseau courants faibles par un réseau en Full IP, Modification du revêtement de sol de la salle de commission du 1er étage en pierre de comblanchien, climatisation des salles de commission du 1er étage par Ventilateurs convecteurs 4 tubes compris habillage suite au changement de nature de revêtement de sol ...

Le cout de l'ensemble de ces travaux supplémentaire s'élève à 711 145,68 euros HT.

Le montant initial des travaux était de 17 908 367,36 € HT (valeur avril 2009) ; après avenant n°1, ce montant a été porté à 18 457 969,56 € HT, soit 22 075 731,59 € TTC. (valeur avril 2009). L'avenant n°2 n'a pas modifié le montant du marché de travaux du lot n°1.

Après avenant n°3, ce montant est porté à 19 169 115,24 € HT, soit 22 926 261,82 € TTC en valeur mois M0.

Soit une hausse constatée (avenant n°1/marché initial) de 7,04 % par rapport au marché initial.

A.2 Travaux du lot 2

- Suppression des équipements scénographiques de l'espace polyvalent.
- Mise à jour du matériel de sonorisation, consécutive à l'évolution du matériel
- Evolution du projet et de la forme du dos, du galbe des assises et des caissons d'accoudoirs des fauteuils de théâtre de la grande salle de spectacle
- Remplacement des paniers à câbles initialement pour les équipes mobiles d'éclairage du parterre et du balcon de la salle de théâtre par des pantographes
- Suppression du pantographe du vidéoprojecteur de la salle de commission du 1er étage (P04-03) et à l'ajout, de deux enceintes supplémentaires avec leur câblage ainsi qu'au remplacement de l'écran de projection de la salle de commission du 2ème étage (P06-02), initialement prévu en applique par un écran encastré dans le plénum du plafond suspendu.

Le cout de l'ensemble de ces travaux modificatifs s'élève à – 39 463,87 € HT.

Le montant initial des travaux était de 3 335 232,29 € HT (valeur juin 2009).

Après avenant n°1, ce montant est porté à 3 295 768,42 € HT, soit 3 941 739,03 € TTC en valeur mois M0.

Soit une baisse constatée (avenant n°1/marché initial) de - 1,18 % par rapport au marché initial.

B. Modification de la durée suite à des travaux supplémentaires :

B.1 Délai du lot 1

Le délai initial du marché était fixé à 22 mois.

Après avenant n°1, ce délai a été porté à :

- La durée du marché est prolongée jusqu'au 31/10/2011 pour la zone 3,
- La durée du marché est prolongée jusqu'au 31/12/2011 pour les zones 1 et 2.

Les travaux de réalisation d'un contre voile dans le sous-sol le long de la façade avenue de la République, non prévu initialement, ainsi qu'un certain nombre de mises au point pendant

le chantier et de demandes complémentaires, notamment la prolongation de l'ascenseur et les travaux d'aménagement de la terrasse nécessitent un délai complémentaire.
Le délai contractuel du marché de travaux est donc prolongé jusqu'au 31 janvier 2012, compris période des opérations préalables à la réception, pour l'ensemble des locaux.

B.2 Délai du lot 2

Le délai initial du marché était fixé à 22 mois.

Pour tenir compte des modifications apportées au marché et à l'incidence de la prolongation du marché du lot n°1, le délai contractuel du marché de travaux est prolongé jusqu'au 31 janvier 2012, y compris la période des opérations préalables à la réception, pour l'ensemble des locaux.

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable pour la passation de cet avenant lors de sa séance du 12 septembre 2011.

Il est demandé au conseil de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres de signer avec l'entreprise AMG FECHOZ, un avenant n°1 au lot 2 et un avenant n°3 au lot 1 du marché de réalisation du Centre Culturel et de Congrès et d'autoriser la SEM 92 à signer ces avenants.

M. TIMOTEO demande si après avoir été déclaré infructueux ce marché a été attribué par délibération ou décision.

Le Maire répond que le marché a été déclaré sans suite et non infructueux.

M. TIMOTEO souligne que sur 1,5 million de surcoût, 80% sont liés à des travaux nouveaux dont beaucoup auraient pu être pris en compte dans le marché initial pour que l'appel d'offre soit équitable. M. TIMOTEO regrette que l'on reprenne le même chemin que pour la piscine et que la CAO et le conseil soient ainsi dessaisis de leur pouvoir de décision puisque les travaux ont déjà été faits.

M. GIRAULT précise la répartition du montant de travaux : environ 120 000€ sont liés à des aléas, 150 000€ à des demandes du bureau de contrôle, 120 000€ à des demandes de la maîtrise d'œuvre et 324 000€ à des demandes de la maîtrise d'ouvrage, cette dernière somme est loin de faire 80% du total.

Le Maire rappelle que la philosophie est de faire évoluer le projet, si nécessaire, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

M. GIRAULT précise de son côté que nombre de travaux supplémentaires ont été demandés en août, période estivale où il était difficile de réunir la CAO.

M. MOULY demande à combien était estimé le chantier au départ.

Le Maire répond que la question n'est pas là, il souhaite simplement que l'équipement soit conforme aux besoins des Montrougiens.

M. GIRAULT ajoute que le chantier est estimé à 30 millions et non 60 millions comme l'annonce certains oiseaux de mauvaise augure.

Adopté à la majorité

Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

TRAVAUX

1 - Parc de stationnement Henri Ginoux - Autorisation donnée à SPIE Autocité de déposer une déclaration préalable aux travaux

Rapporteur : M. le Maire

Délibération n°2011-105

Par délibération du 15 décembre 2010, le conseil municipal a choisi la société SPIE Autocité comme délégataire de service public chargé de la réalisation des travaux, de la gestion et de l'exploitation des onze parcs de stationnement souterrain de la ville.

Dans le cadre de la convention de concession qui lie la ville à SPIE Autocité, des travaux de modernisation des ascenseurs et de réalisation d'un accès piéton direct sur l'avenue Henri Ginoux sont prévus dans le parc de stationnement du même nom.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme or, la ville étant propriétaire du parc de stationnement, il est nécessaire que le Conseil Municipal autorise la société SPIE Autocité à déposer un dossier de Déclaration Préalable pour les travaux considérés et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

M. BIREBENT rappelle qu'il a souligné à plusieurs reprises que la solution de la délégation de service public a eu pour effet d'immobiliser pendant plusieurs années des places de parking à Verdier, alors qu'elles font défaut, par ailleurs les travaux sont nécessaires dans les parkings, pour ces raisons son groupe votera cette délibération.

Le Maire précise que la quasi-totalité des villes exploitent les parkings en délégation.

Adopté à l'unanimité

ENFANCE - JEUNESSE - SPORTS

1 - Accord de principe sur la constitution d'une société publique locale chargée de la restauration collective

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2011-106

Depuis plusieurs années, nous recourons pour la restauration scolaire en liaison froide, à des sociétés spécialisées par la voie de marchés publics. Force est de constater que malgré tous nos efforts de labellisation et la complexité de nos cahiers des charges, le suivi de ces prestataires pour un service d'une qualité optimum ne peut totalement atteindre ses objectifs. En d'autres termes, la dimension affective présente dans la qualité des repas servis à nos enfants ne peut se retrouver à un niveau qui nous satisfasse, dans le système marchand. C'est la raison pour laquelle, j'avais souhaité introduire dans le programme de l'équipe majoritaire, la construction d'une cuisine centrale dans le cadre de l'intercommunalité. Il se trouve que Châtillon dispose d'une cuisine centrale dimensionnée à ses besoins, qui peut encore remplir son office pour plusieurs années... et que Montrouge ne peut attendre. Des contacts pris avec des villes environnantes, il est apparu que la ville de Sceaux se situait dans une démarche très proche de la nôtre. Il nous est alors rapidement apparu que l'outil le plus approprié à l'émergence et la gestion de ce projet était la SPL.

Créées par la loi du 28 mai 2010, les Sociétés Publiques Locales (SPL) sont un nouveau mode d'intervention à la disposition des collectivités locales. Ce sont des sociétés anonymes créées et entièrement détenues par au moins deux collectivités locales. Comme les Sociétés d'Economie Mixte (SEM), elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toutes autres activités d'intérêt général.

Elles ne peuvent travailler que pour leurs actionnaires publics, dans leurs domaines de compétences et sur leurs seuls territoires. Considérées comme des opérateurs internes, elles n'ont pas à être mises en concurrence par leurs actionnaires publics et ont vocation à permettre aux collectivités locales d'optimiser la gestion de leurs services publics locaux. Enfin, les SPL sont soumises à un triple contrôle : du commissaire aux comptes pour certification des comptes dans le cadre du Code du Commerce applicable aux Sociétés anonymes, des collectivités territoriales qui la constituent en tant qu'actionnaires par l'examen des rapports annuels de gestion, du Préfet au titre du contrôle de légalité

Afin de concilier souplesse, possibilité d'évolution et réactivité, il est donc proposé d'œuvrer à la mise en place d'une SPL chargée de la restauration collective, aux côtés de la ville de Sceaux qui a manifesté son intérêt pour un tel dispositif. La société qui sera créée aura comme objectif premier d'améliorer la qualité des repas et leur prix par la constitution d'une cuisine centrale pouvant préparer de l'ordre de 5 000 repas par jour.

Aussi, je vous propose de donner un accord de principe à la collaboration avec la ville de Sceaux en vu de la création de cette Société Publique Locale. Cette constitution nécessitera différentes étapes successives de validation (création de la délégation de service public, création de la SPL, choix de la SPL comme mode de gestion du service public) qui permettront de revenir devant le Conseil municipal.

M. DROUET souhaite faire les mêmes remarques que pour la SPL du centre culturel. Il s'interroge sur les raisons de confier la restauration scolaire à une société, même publique, alors que les cuisines gérées directement dans les écoles convenaient parfaitement même si le nombre de repas augmente.

Le Maire répond qu'une SPL est un service municipal justement approprié pour regrouper deux collectivités.

M. VINCENT ne saisit pas ce qu'est une délibération pour un accord de principe, communiquer sur la réflexion engagée avec Sceaux aurait suffi car annoncer dès à présent la création d'une SPL est quelque peu précipité. M. VINCENT voit l'inconvénient d'un transfert petit à petit d'un service public sous droit privé.

Le Maire fait part de la volonté de la ville de réfléchir sur ce projet.

M. VINCENT ne voit pas là une annonce de réflexion mais une demande d'accord de principe.

Le Maire précise que les réflexions menées et le travail commun pourraient amener à cette conclusion mais rien n'est fixé aujourd'hui.

Pour M. VINCENT l'objectif est de savoir quel service de restauration collective et scolaire souhaite la ville, ensuite il conviendra d'en déduire la forme juridique la plus adaptée. Ce qui est important de savoir pour M. VINCENT c'est si tous les enfants sont acceptés à la cantine ou certains enfants sous réserve de places disponibles.

Le Maire précise que dans une cuisine centrale on s'occupe du contenu de l'assiette et non des critères d'accès à la cantine.

M. VINCENT précise que son groupe est favorable à la réflexion mais pas dans la seule optique de créer une SPL.

M. TIMOTEO souligne que cette délibération va dans le sens de la demande de l'opposition d'avoir un certain nombre d'informations, d'orientations, sur les réflexions menées mais ne juge pas utile de voter pour acter de discussions en cours, avec le risque que l'accord de principe soit utilisé ensuite pour d'autres délibérations sur ce dossier.

Le Maire répond qu'il peut ne pas se sentir concerné par la réflexion et ne pas voter.

M. VINCENT précise que son groupe est favorable à cette réflexion, y compris avec la ville de Sceaux, favorable à la création d'une SPL si d'autres formes juridiques ont été aussi étudiées... mais ne souhaite pas une approbation de principe.

M. TIMOTEO souligne le constat d'échec de la politique de restauration scolaire menée depuis des années et le constat d'inefficacité de l'appel au système marchand, choix que son groupe dénonce depuis des années. M. TIMOTEO s'accorde à dire que pour que le contenu de l'assiette s'améliore durablement il faut que la ville reprenne le contrôle de la filière, de la qualité des assiettes et qu'une cuisine centrale sorte de terre pour assurer cela. Cette délibération de principe ne résout par la difficulté à trouver une assise foncière et semble sous évaluer les besoins de production en ne tablant que sur 5000 repas jour.

Le Maire répond que les précisions seront données au fur et à mesure, à ce jour on a estimé le besoin pour Montrouge à 3700 repas (écoles + jardins d'enfants) et 1500 environ pour Sceaux.

Adopté à la majorité
Vote contre du groupe socialiste, radical et vert et du groupe communiste

2 - Carte P@ss2 - renouvellement du dispositif - Signature d'une convention avec le Conseil Général des Hauts de Seine

Rapporteur : Mme GASTAUD

Délibération n°2011-107

La Ville de Montrouge a adhéré pour la première fois au dispositif P@ss92 en 2005, puis à renouvelé son engagement pour une durée de trois ans, par convention approuvée en juin 2008 et par avenant signé en juin 2010.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une aide de 70€ proposée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine et ouverte à tous les collégiens des Hauts-de-Seine, pour permettre le règlement des adhésions à des activités culturelles ou sportives.

En 2008, la ville de Montrouge a décidé de mettre en place le système de télépaiement. Le collégien ne reçoit plus un chéquier, mais une carte et un porte monnaie électronique, lui permettant un paiement dématérialisé de sa cotisation auprès des associations et établissements municipaux affiliés au dispositif P@ss92. L'adhésion du collégien à l'organisme est réalisée en ligne, elle entraîne le débit immédiat de son porte monnaie électronique du montant de sa cotisation.

Je vous propose de renouveler notre adhésion au dispositif P@ss92 par convention courant jusqu'au 24 mars 2015 et d'accepter ce mode de paiement pour l'accès aux services municipaux suivants : Théâtre Municipal lors de la présentation de pièces classiques, Médiathèque, Piscine Municipale, Clubs 8/13 ans et 14/17 ans.

Je vous remercie d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

3 - Entrées à l'Aquapol - Equipes de hockey du CAM

Rapporteur : Mme GIBERT

Délibération n°2011-108

Le 22 mai 2011 le CAM a gagné le titre de Champion de France Elite hommes pour la seconde fois. Les minimes ont-elles décroché le titre de Championnes de France de Hockey en salle le 20 mars 2011.

Afin de remercier et de récompenser ces équipes, je vous propose :

- d'offrir à chaque membre de l'équipe championne élite homme un abonnement annuel à l'Aquapol (piscine + espace de remise en forme)
- d'offrir à chaque membre de l'équipe championne minime 20 entrées à l'Aquapol.

Je vous remercie d'en délibérer.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES CULTURELLES

1 - Salon de Montrouge 2012 - demandes de subventions

Rapporteur : Mme FAVRE

Délibération n°2011-109 et 2011-110

Comme tous les ans, la ville organise au printemps le Salon de Montrouge.

Cette 57^{ème} édition du Salon montrera une fois de plus l'engagement sincère et durable de la ville au profit de la jeune création contemporaine.

Révéler à un large public les artistes émergents de son époque et accélérer leur carrière, les accompagner dans leur travail, favoriser leurs échanges avec les réseaux institutionnels et professionnels, réunir les grands noms de la scène artistique contemporaine afin de constituer un jury d'exception tels sont les principaux objectifs du Salon de Montrouge.

Afin de continuer à relever les défis qui sont les siens, la ville souhaite solliciter l'appui de l'Etat et du Conseil général pour cette nouvelle édition qui aura lieu du 3 mai au 31 mai 2012.

Je vous remercie donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, une demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et de la communication ainsi qu'auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

Adopté à l'unanimité

AFFAIRES DIVERSES

1 - Mise à disposition des locaux de la déchetterie de Montrouge à la communauté de communes et au SYELOM

Rapporteur : M. LE MAIRE

Délibération n°2011-111

La ville de Montrouge est équipée d'une déchetterie sise 3 rue Paul Bert, gérée par deux agents.

Comme vous le savez, la compétence déchetterie (traitement des déchets) a été transférée à la Communauté de Communes Châtillon Montrouge, compétence qu'elle a par ailleurs déléguée au SYELOM. Par délibération du 22 juin 2011, la Ville de Montrouge a finalisé le transfert à la Communauté de Communes des deux agents gérant la déchetterie, afin que ceux-ci soient ensuite mis à la disposition du SYELOM, à compter du 1er octobre 2011.

Il en va logiquement de même pour les locaux et matériels techniques correspondants. Je vous demande donc de m'autoriser à signer une convention prévoyant la mise à disposition des locaux et matériels de la déchetterie de Montrouge à la Communauté de Communes Châtillon Montrouge et au SYELOM, ainsi que le remboursement par le SYELOM à la ville de Montrouge des frais de fonctionnement et d'aménagement restés à sa charge pour ces mêmes locaux.

Adopté à l'unanimité

2 - Convention de partenariat entre la Ville de Montrouge, l'UDAC et la Chambre de Commerce

Rapporteur : M. FRANCOIS

Délibération n°2011-112

Dans le cadre de sa politique menée en faveur du commerce et de l'artisanat, la ville de Montrouge a engagé un vaste programme d'actions en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).

Ainsi, des conventions de partenariat ont successivement été signées ces dernières années, afin de redynamiser le commerce dans la ville.

La CCIP qui intervient en matière de développement économique sur le département des Hauts-de-Seine au travers de sa Chambre départementale des Hauts-de-Seine, dispose de moyens humains et techniques afin de mener à bien des études et des actions en faveur du développement économique.

Elle est donc a même d'intervenir dans l'élaboration de projets en faveur du commerce et de l'artisanat, en assurant un rôle de conseil et d'expertise auprès des communes, et en accompagnant les communes dans leurs programmes de redynamisation et maintien du commerce.

De plus, l'Union des Commerçants et Artisans de Montrouge (Montrouge Commerces) souhaite développer avec la ville, de nouvelles actions en faveur du commerce de proximité sur le territoire de la commune.

Montrouge Commerces aimerait ainsi disposer de l'expertise de la CCIP, d'un accompagnement dans son fonctionnement et de la mise en œuvre d'actions planifiées.

La CCIP souhaite participer à la mise en place de ce programme d'actions en faveur du commerce montrougien en prenant en charge une partie des journées de travail évaluées pour accomplir une mission d'accompagnement.

Dans le cadre de leurs missions respectives les parties se sont rapprochées en vue d'œuvrer en commun au développement économique de la commune de Montrouge et d'accroître l'attractivité de son territoire.

Ainsi, la ville, désireuse de poursuivre ce programme d'actions, souhaite conclure avec la CCIP, une nouvelle convention pour une période allant du 1er juin 2011 au 30 juin 2014 définissant leurs engagements annuels réciproques d'un montant facturé par la CCIP à la ville de : 7 504 €, en 2011, 11 256 €, en 2012, 11256 €, en 2013, 7 504 €, en 2014.

Les sommes prises en charge par la CCIP au nom de Montrouge Commerces et correspondant aux dépenses incombant à cette dernière feront l'objet d'un versement de : 5 628 €, en 2011, 8 442 €, en 2012, 8 442 €, en 2013, 5 628 €, en 2014.

Dans ce cadre, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la convention à signer entre la ville, la CCIP et L'UNION DES ARTISANS ET DES COMMERCANTS DE MONTRouGE et d'autoriser le Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité

3 - Lancement de l'étude pour le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement

Rapporteur : M. Le Maire

Délibération n°2011-113

Le décret 2006-361 du 24 mars 2006 et ses arrêtés d'application, qui achèvent la transposition de la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, prévoient l'établissement de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) pour les grandes infrastructures de transport et pour les grandes agglomérations.

Conformément à l'article L.572-4 du code de l'environnement, les cartes de bruit sont établies par les communes compétentes en matière de lutte contre les nuisances sonores.

La problématique du bruit fait partie intégrante des enjeux de la stratégie nationale développement durable et entre donc pleinement dans le champ des actions de l'Agenda 21 communal, voté le 15 décembre 2010.

Dans ce cadre, la Ville se lance dans une étude et un diagnostic du bruit sur son territoire. On entend par cartographie du bruit la représentation de données décrivant une situation sonore existante ou prévue en fonction d'un indicateur de bruit, indiquant les dépassements de valeurs limites pertinentes en vigueur, le nombre de personnes touchées dans une zone donnée ou le nombre d'habitations exposées à certaines valeurs d'un indicateur de bruit dans une zone donnée;

Cette étude est liée au bruit dans l'environnement auquel sont exposés en particulier les êtres humains dans les espaces bâtis, les parcs publics ou d'autres lieux calmes d'une agglomération, les zones calmes en rase campagne, à proximité des écoles, aux abords des hôpitaux ainsi que d'autres bâtiments et zones sensibles au bruit. Elle ne s'applique pas au bruit produit par la personne exposée elle-même, au bruit résultant des activités domestiques, aux bruits de voisinage, au bruit perçu sur les lieux de travail ou à l'intérieur des moyens de transport, ni au bruit résultant d'activités militaires dans les zones militaires.

L'étude prévoit le recours à un bureau d'études, apte à pouvoir modéliser les résultats des données qui auront été collectées (bruits routiers, de voisinages, sites classés ICPE etc.). L'accompagnement d'un bureau d'études spécialisé permettra également de soumettre des prescriptions particulières afin de lutter contre le bruit dans le cadre de la rédaction d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Les plans d'actions seront fondés sur les résultats de la cartographie du bruit afin de prévenir et de réduire, si cela est nécessaire, le bruit dans l'environnement, notamment lorsque les niveaux d'exposition peuvent entraîner des effets nuisibles pour la santé humaine, et de préserver la qualité de l'environnement sonore lorsqu'elle est satisfaisante.

Les cartes de bruit doivent être réexaminées et, le cas échéant, révisées tous les cinq ans.

Au vu de l'obligation légale à laquelle nous sommes tenus et des échéances à respecter, je vous demande de bien vouloir valider le lancement de cette étude.

Par ailleurs, le département et la Région accordent aux communes des financements pour la réalisation de ces études, je vous remercie donc d'autoriser le Maire à solliciter ces collectivités.

Adopté à l'unanimité

4 - Classement de la route départementale 59 dans le domaine communal

Rapporteur : M. CARRE

Délibération n°2011-114

Afin de conforter la cohérence de son réseau routier et de concentrer ses efforts sur la requalification des axes importants de transit, en matière de sécurité et d'aménagements de qualité, le Conseil Général des Hauts-de-Seine a approuvé, lors de sa séance du 11 avril 2008, le projet de municipalisation de certaines voies départementales avec compensation financière attribuée aux communes qui accepteraient cette reprise.

La RD 59 (rue Maurice Arnoux) entre dans les voies dont le département souhaite confier la gestion à la commune de Montrouge.

Le déclassement concerne le domaine public routier en l'état, la propriété des différents réseaux, autres que l'eau pluviale, présents sous la route restera inchangée.

La reprise en gestion de la voie départementale s'accompagne d'une compensation financière afin d'aider la commune à réaliser les travaux envisagés à court ou moyen terme sur cette voie.

Le montant de cette compensation financière est basé sur l'examen précis de l'état du

patrimoine transféré. Le diagnostic technique réalisé a permis de retenir un coût de remise à neuf de 1 844 086€ HT (hors actualisation, valeur février 2008)

Ces travaux concernent la structure de chaussée, la couche de surface, les candélabres, l'alimentation de l'éclairage public, les arbres d'alignements, les trottoirs, la signalisation lumineuse tricolore au carrefour et le contrôleur de feux tricolores (armoires de contrôle).

Le département met à disposition de la commune les sommes brutes ainsi calculées. Ce montant est l'enveloppe de la compensation financière qui peut être versée à la Commune pour tous travaux de remise à neuf de la RD 59 et ce pour une période de 10 ans.

Les modalités de versement de cette compensation financière sont fixées par convention. Le déclassement de la voie prendra effet à la notification à la commune de la convention signée des deux parties.

Je vous remercie d'accepter le classement de la RD 59 dans le domaine public communal, d'approuver les termes de la convention qui fixe les modalités financières et administratives du déclassement de cette voie et du versement de la compensation financière et d'autoriser le Maire à signer ladite convention avec le département des Hauts-de-Seine.

Mme ROBINEAU demande si les travaux seront à la charge de la commune au-delà des dix ans.

M. CARRE confirme.

M. BIREBENT souligne que grâce aux lois de décentralisation de 2004, l'Etat a transféré une bonne partie de son patrimoine routier et ainsi un fardeau coûteux aux départements, avec des compensations financières calculées au plus juste. Le choix du département des Hauts-de-Seine de se décharger de certaines voies ne lui semble pas absurde à partir du moment où, comme pour la RD59, la voie intéresse avant tout la commune. M. BIREBENT demande quelques précisions : la municipalisation se fait-elle à l'initiative du département, des modifications de sens de circulation sont-elles envisagées du fait de la présence du crédit Agricole et la compensation financière est-elle suffisante ?

M. CARRE répond que la compensation financière correspond à l'expertise faite par les services municipaux, quant au sens de circulation il n'y a rien de décidé pour le moment, les travaux se feront au fur et à mesure en fonction des travaux du Crédit Agricole et autres chantiers.

Le Maire précise que l'on ne refait pas des voies tant qu'il y a des chantiers, la rue Maurice Arnoux sera refaite par phases pour tenir compte de cela. Il ajoute que la municipalisation se fait à la demande du département avec l'accord de la ville qui se satisfait de cette proposition.

M. VINCENT demande si d'autres voies de la commune pourraient connaître le même sort.

Le Maire répond que l'avenue Verdier-Gambetta est en pourparlers mais les deux collectivités ne sont pas d'accord sur le montant de la compensation.

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS

1 – Vinci Park - rapport d'activité 2010

Rapporteur : M. Le Maire

La société Vinci Park, par convention d'affermage du 23 décembre 1998, a en charge l'exploitation de 8 parcs de stationnement souterrain sur la commune de Montrouge. Il s'agit là du dernier rapport d'activité de cette entreprise puisque la convention a pris fin le 31 décembre 2010.

Du rapport d'activité 2010, on retiendra les éléments suivants :

- Les parcs ont généré une recette globale collectée de 924 397 € TTC soit une très légère baisse de 1,32 % par rapport à l'exercice 2009 (936 778 € TTC).
- On peut tout particulièrement relever la forte hausse de la fréquentation horaire sur le parc Cresp, de près de 70%, qui s'explique par la fin des travaux de réalisation des coques commerciales, qui avaient perturbé le bon fonctionnement de ce parc pendant le premier trimestre de l'année 2009.
En outre, la hausse de fréquentation du parc ZAC Nord se justifie par l'arrivée d'usagers provenant de la succursale Renault située avenue Aristide Briand.
- La chute de fréquentation du parc Maurice Arnoux se doit d'être pondérée au vu des résultats de l'automne 2010 qui a permis d'entamer une inversion de la baisse tendancielle constatée depuis le printemps 2009.

| PARCS | Nombre de places | Evolution de la fréquentation 2009/2010 | Recettes (TTC) | | Progression des recettes |
|-----------------|------------------|--|----------------|-----------|--------------------------|
| | | | 2009 | 2010 | |
| Cresp | 270 | + 9,7% pour les abonnés - 7% pour les locations | 220 592 € | 226 588 € | + 2,72% |
| | | + 68,4% pour les horaires | 24 428 € | 41 134 € | + 68,4% |
| Aristide Briand | 77 | + 20,4% pour les abonnés - 12,8% pour les locations | 49 045 € | 46 615 € | - 4,95% |
| Gabriel Péri | 44 | - 33,3% pour les abonnés + 3% pour les locations | 34 519 € | 34 981 € | + 1,34% |
| Henri Ginoux | 333 | - 10,1% pour les abonnés + 1,9% pour les locations | 249 276 € | 247 119 € | - 0,87% |
| | | + 25% pour les horaires | 1 252 € | 1 567 € | + 25,16% |
| Victor Hugo | 140 | - 4,9% pour les abonnés - 13,6% pour les locations | 93 900 € | 85 988 € | - 8,43% |
| | | - 6,4% pour les horaires | 6 843 € | 6 512 € | - 4,84% |
| Maurice Arnoux | 360 | - 16,5% | 186 036 € | 154 927 € | - 16,72% |
| République | 30 | - 2,7% | 32 450 € | 32 616 € | + 0,5% |
| ZAC Nord | 66 | + 240% pour les abonnés + 11,9% pour les locations | 33 874 € | 45 724 € | + 34,98% |

- Le montant de la redevance versée à la ville pour l'exercice 2010 est de 113 703,36 € TTC contre 124 550,84 € TTC en 2009 (- 8,71%).

2 - OMNIPARC - rapport d'activité 2010

Rapporteur : M. Le Maire

La Société OMNIPARC gère depuis le 9 octobre 2003 le parc de stationnement souterrain de la ZAC Messier et depuis novembre 2004 le parc de stationnement Verdier. Ces deux parcs ont chacun une capacité de 70 places sur un niveau.

Les tarifs appliqués sont les mêmes pour les deux parcs, notons que les clients du magasin Simply Market, qui peuvent utiliser le parc de stationnement de la ZAC Messier, bénéficient d'une heure gratuite.

Concernant le parc Messier : on peut noter une forte augmentation des recettes liées à la fréquentation horaire : + 188% par rapport à 2010, résultant du partenariat efficace mis en

place avec le Simply Market.

Par ailleurs, 2010 marque une légère augmentation des abonnements

Concernant le parc Verdier : on relève une stabilisation de la fréquentation horaire et une augmentation de 15% des recettes provenant des abonnés.

Concernant les travaux, il est à noter qu'aucun gros travail n'a été effectué en 2010.

M. BIREBENT souligne que petit ou gros, aucuns travaux n'ont été faits par le délégataire.

3 – La Maison Bleue - rapport d'activité 2010

Rapporteur : Mme FAVRA

La société La Maison Bleue a en charge la gestion et l'exploitation d'une crèche située 106 avenue Aristide Briand, par voie de convention d'affermage en date du 20 juillet 2005.

Le rapport présenté par le délégataire pour l'année 2010 peut se résumer ainsi :

Il s'agit d'une crèche de 60 berceaux, qui accueille les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30.

| Nombre d'enfants accueillis par section | Bébés | Moyens | Grands | Total |
|---|-------|--------|--------|-------|
| Janvier 2010 | 22 | 24 | 24 | 70 |
| Février 2010 | 22 | 24 | 25 | 71 |
| Mars 2010 | 22 | 24 | 25 | 71 |
| Avril 2010 | 22 | 24 | 25 | 71 |
| Mai 2010 | 24 | 24 | 25 | 73 |
| Juin 2010 | 24 | 24 | 23 | 71 |
| Juillet 2010 | 23 | 24 | 23 | 70 |
| Août 2010 | 6 | 23 | 21 | 60 |
| Septembre 2010 | 14 | 24 | 23 | 61 |
| Octobre 2010 | 20 | 24 | 22 | 66 |
| Novembre 2010 | 21 | 24 | 26 | 66 |
| Décembre 2010 | 22 | 25 | 26 | 71 |

| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | |
|---------------------------|-----------|-------------------------|-----------|------------------------|-----------|-----------|-------------------|
| Nombre d'heures réelles | 10 816,75 | 10 547,25 (vacances) | 12 911,75 | 8 925,25 (vacances) | 11 489,25 | 13 594,25 | |
| Nombre d'heures facturées | 13 008 | 13 193,50 | 13 274,50 | 13 435 | 13 630 | 14 081 | |
| | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | Total |
| Nombre d'heures réelles | 8 415,25 | 3 147,75 | 10 132,25 | 10 245,75 | 10 601,75 | 8 879 | 119 706,25 |
| Nombre d'heures facturées | 11 912 | | 10 585 | 11 787 | 12 831 | 12 499,25 | 140 236,25 |

Sachant que la capacité en heures théoriques pour cette crèche est de 15 054 heures mensuelles (il s'agit du nombre d'heures maximum qui peuvent être offertes aux familles, et qui sont fonction de l'amplitude horaire de la crèche et du nombre de berceaux).

Concernant le personnel, l'année 2010 a vu l'arrivée d'une nouvelle équipe de direction (directrice et directrice adjointe) venant relancer la dynamique de la structure après l'année 2009 marquée par des mouvements de personnel.

Plusieurs formations ont été dispensées au personnel de la crèche par des professionnels extérieurs tandis qu'en interne trois ateliers ont été mis en place : portage des bébés (sous l'égide de la psychomotricienne et la pédiatre), repas (avec intervention de la psychologue)

et écriture du livret d'accueil. Précisément, l'institution de cet outil a facilité la cohésion de l'équipe, renforcé l'implication et structuré le travail de chacun

Il est enfin important de relever, qu'en collaboration avec la PMI, dix familles ont pu bénéficier au sein de cette crèche d'un accompagnement soutenu : accompagnement social des parents, projet d'accueil individualisé lié à des problèmes de santé importants...

Enfin, un questionnaire de satisfaction a été distribué aux familles en décembre 2010. Une famille sur deux y a répondu et son analyse fait ressortir un fort taux de satisfaction des parents.

Mme LASSERRE note que 70 enfants sont accueillis pour une capacité de 60 berceaux. Mme FAVRA répond que la PSU permet d'aller au-delà des 60, certaines familles ne demandant pas à bénéficier d'un temps plein.

4 - EGS - rapport d'activité 2010

Rapporteur : M. FRANCOIS

La société EGS a en charge la gestion, l'exploitation et de la redynamisation des marchés forains et ceci par voie de convention d'affermage en date du 21 décembre 2006.

Le rapport présenté par le délégataire pour l'année 2010 peut se résumer ainsi :

Activité du service

En 2010, on comptabilisait :

- Sur le marché Victor Hugo : 54 commerçants abonnés (+ 1) , dont 52 commerçants alimentaires (les seuls commerçants non alimentaires admis sont un bonnetier et un libraire)
- Sur le marché Jules Ferry : 8 commerçants alimentaires abonnés (+ 2) ;
- Sur le marché de la Marne : 3 commerçants alimentaires abonnés (+ 1).

Les droits de place du marché Victor Hugo se sont élevés pour l'année 2010 à 259 994,57 € TTC (+ 16,36%).

Les droits de place du marché Jules Ferry se sont élevés pour l'année 2010 à 17 230,51 € TTC (+ 14,13%).

Les droits de place du marché de la Marne se sont élevés pour l'année 2010 à 5 012,81 € TTC (+ 13,85%).

Les droits de place du marché Théophile Gauthier se sont élevés pour l'année 2010 à 16 470,99 € TTC (+ 27,69 %).

Le montant des droits additionnels de promotion collectés pour 2010 : 19 469,03 € TTC (+ 21,01 %).

Animation, promotion, communication

Les actions menées en 2010 ont été : la fête du mimosa, la fête des mères, l'animation Beaujolais

Charges d'exploitation : La redevance versée à la ville s'est élevée à 110 720,49 € en 2010.

Il est à noter que la convention d'affermage conclue entre la société EGS et la ville de Montrouge a été modifiée, le 20 mai 2010, par voie d'avenant n°2, afin d'augmenter les droits additionnels pour la promotion et la communication et de permettre au délégataire d'assumer les charges dues à la pérennisation d'une troisième animation annuelle.

M. VINCENT juge les résultats du délégataire sur les marchés Marne et Jules Ferry, plutôt décevants, beaucoup de Montrougiens vont encore sur les marchés de Bagneux et Malakoff. Il ajoute que la commission consultative avait fait des propositions qui n'ont pas été considérées.

M. FRANCOIS souligne que le marché Victor Hugo a atteint un niveau de fonctionnement assez satisfaisant, toutes les places sont occupées et les commerçants attendent pour y venir. Il ajoute que sur le marché Jules Ferry, le placier a fait des actions de communication pendant trois mois, en même temps il a fait venir de nouveaux commerçants. A l'issue de ce temps les commerçants sont partis n'ayant pas trouvé la clientèle attendue. Il n'y a plus qu'à constater que les marchés Marne et Jules Ferry pâtissent du changement de mode de vie et de leur situation géographique excentrée.

Le Maire précise que 85% des Montrougiennes en âge de travailler, travaillent.

5 - Espace Colucci - IFAC 92 - rapport d'activité 2010

Rapporteur : Mme GASTAUD

L'IFAC92 a en charge l'exploitation de l'espace polyvalent de loisirs Michel Colucci, depuis le 1er janvier 1999.

Du rapport de l'année 2010 on retiendra les éléments suivants :

En 2010, le nombre de participants aux diverses activités (hors spectacles et cinéma) a augmenté de 12,97% (2 177 contre 1 927 en 2009). Structurellement, le public accueilli reste majoritairement jeune (51% des usagers ont moins de 31 ans), féminin (80%) et montrougien (92%).

Concernant les activités culture, entretien et loisirs, on notera :

- Pour les ateliers réguliers : 1 469 usagers.

Ces ateliers correspondent toujours à la demande des usagers puisque le taux d'occupation est en moyenne de 88%, notamment grâce à la création de 4 nouveaux ateliers (anglais enfants, chinois adultes, théâtre enfants, danse modern jazz juniors).

- Stages : 97 usagers.

Cette activité a considérablement augmenté en 2010 (51 stagiaires en 2009), notamment la section « Pole Dance » animée par une double championne de France de cette spécialité.

- Cyber espace : 515 usagers.

Là aussi, cette activité a fortement augmenté (385 usagers en 2009) notamment en raison d'une demande certaine de « stages internet ».

En outre, un partenariat avec le Club 8/13 a été mis en place (initiation à la retouche d'image et au logiciel Powerpoint) ainsi qu'un club d'entraide informatique.

- Spectacles :

Les 21 spectacles, auditions et démonstrations des ateliers ont accueillis environ 2000 à 2 200 spectateurs. Par ailleurs, 7 expositions se sont tenues à l'Espace Colucci.

- Cinéma : 153 films, 650 séances et 17 482 spectateurs (+ 5,50%).

Avec une moyenne de 372 spectateurs/semaine, la fréquentation 2010 poursuit sa progression malgré le contexte peu propice de la salle. Il est à noter que, nonobstant ce qui était initialement prévu, les tarifs cinéma n'ont pas augmenté en 2010 et n'augmenteront pas en 2011.

Concernant l'animation sociale :

- Les permanences de la CAF : une permanence le mardi après-midi et une autre les mercredi matin ont permis d'accueillir de 3 à 4 personnes par permanence.

- L'espace Colucci met à la disposition de l'association Ecoute Chômage un bureau permettant de réaliser des entretiens individuels les lundis, mardis, jeudis et samedis matins, mais aussi son Cyber Espace.

Concernant les actions de l'espace Colucci :

- Animation collective famille : accueil convivial et gratuit, composé principalement des parents accompagnant les enfants venus aux ateliers, informations en direction des parents par les professionnels de la CAF, entretiens accordés aux parents par le coordinateur du Centre Social, sorties collectives... Fort succès pour ce dispositif introduit en partenariat étroit avec la CAF.

- L'alphabétisation : cette activité a accueilli 33 personnes, réparties en 6 groupes.

- L'écrivain public : Elles sont à présent deux, l'une étant plus particulièrement affecté aux dossiers complexes avec accompagnement hors vacations. Elles ont réalisé près d'une centaine de vacations pour l'année.

- La permanence juridique : a été assurée par une juriste bénévole, qui a pu recevoir 62 personnes au cours de cette année.

- L'accueil des jeunes (12-20 ans) : 25 jeunes ont participé régulièrement et se sont investis. Ont été organisés : un séjour en Bretagne, des sorties au parc Astérix, à la patinoire de Boulogne, au manga café, au bowling ou au centre d'entraînement du PSG.... Comme les années précédentes, la Solidarité Montrouge-Cameroun s'est organisée, cette fois-ci en faveur de l'école privée de Nkodengui, avec séjour d'une dizaine de jours pour 6 jeunes majeurs, actions sur place et exposition au retour.

- L'accompagnement scolaire : en 2009, 10 élèves du primaire (venant principalement des écoles proches) y ont participé et 20 élèves du secondaire.

- Ateliers jeux : une quarantaine de personnes a régulièrement fréquenté ces ateliers.

- Entretiens individuels : En 2010, 86 entretiens individuels ont été réalisés par le coordinateur du centre social et par le Directeur de l'espace Colucci. Ces entretiens portant sur des thèmes tels que les problèmes relatifs aux violences conjugales, les difficultés scolaires, les conseils et orientations professionnels,... attestent du rôle social de l'espace Colucci.

- Partenariat : en 2009, l'espace Colucci a continué à apporter son soutien, par le prêt de salle, de matériel..., à des associations comme l'ADAJ, la Mission locale, l'Harmonie municipale, l'association Vent du Large... et à des établissements scolaires.

En conclusion, on peut dire que l'animation sociale mise en place se stabilise et que parallèlement les activités traditionnelles restent stables.

Afin de mettre davantage en valeur le comité d'usagers de l'Espace, une action de communication conséquente a été menée en 2010. À la fin de l'année, les résultats n'étaient pas encore tout à fait probants, mais une progression est espérée en 2011.

Fort de ces résultats largement positifs, le compte d'exploitation s'avère excédentaire en 2010 (+ 112 464 €) après une année 2009 déficitaire (- 147 205 €).

M. VINCENT constate et regrette une nouvelle fois que 80% du public soit féminin.

6 – Rapport sur la rentrée scolaire 2011

Rapporteur : Mme GASTAUD

A l'occasion de la séance du Conseil Municipal de ce soir, je vais pouvoir vous communiquer les données essentielles de cette rentrée scolaire 2011/2012, qui s'est réalisée dans tous nos établissements scolaire, de façon satisfaisante tant pour la communauté éducative, que pour les enfants et leurs parents

DANS NOS ECOLES MATERNELLES

66 classes ont accueilli les 1751 enfants inscrits en école maternelle. Lors de l'établissement de la carte scolaire par l'Education Nationale, une mesure de fermeture de classe se profilait sur l'école maternelle Aristide Briand, ainsi que celle d'une ouverture de classe à l'école maternelle Boileau. Une négociation menée avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie a permis de maintenir la carte scolaire des écoles maternelles en l'état.

601 enfants nés en **2008** ont ainsi fait leur première rentrée scolaire dans de bonnes conditions d'accueil. Les prévisions de carte scolaire 2011/2012 établies par le service Enseignement auguraient la présence de 610 enfants en petite section de maternelle. La moyenne par classe est en légère augmentation, passant cette année à 26,53, contre 26,09 l'an passé.

Grâce à une réorganisation du temps de travail des ATSEM (agents spécialisés des écoles maternelles), chaque classe d'école maternelle de Montrouge est désormais dotée de ce personnel qui assure son rôle statutaire auprès de l'enseignant en charge de la classe (aide aux enfants, assistance éducative, entretien des locaux). Le service Enseignement et la Direction des Ressources Humaines finalisent les trois recrutements qui permettront de remplacer les agents partis par voie de mutation, ou qui seront placés en position de congé maternité.

Parmi les travaux qui ont été réalisés cet été dans nos écoles, notons avec satisfaction que les enfants de la maternelle Rabelais ont découvert un préau et des blocs sanitaires entièrement rénovés. Les sols de quatre classes ont été changés à la maternelle Buffalo.

DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

La carte scolaire des écoles élémentaires publiques montrougiennes se maintient à **89** classes + 2 classes spécialisées. Les effectifs globaux des écoles élémentaires de la Ville se portent à **2217 enfants** incluant les **10** élèves de Buffalo inscrits dans les classes spécialisées.

A noter également que la moyenne générale des enfants inscrits en école élémentaire est actuellement de **24,80** enfants par classe, légèrement en baisse par rapport à l'an passé (25,39 enfants par classe), maintenant un confort d'apprentissage certain, notamment dans les cours préparatoires fréquentés cette année par **472** petits montrougiens.

Ces élèves de cours préparatoire ont reçu leur sac à dos offert par la Ville de Montrouge, s'ils se sont présentés au Forum des Associations. Rappelons également qu'ils recevront leur carte d'adhérent à la Médiathèque, offerte par la Caisse des Ecoles.

Les travaux dans les écoles pilotés cet été par les services techniques municipaux ont permis de doter l'école Raymond Queneau de panneaux photovoltaïques sur le toit. Une rampe de fer forgé, réalisée en régie municipale, complète le dispositif d'accueil des enfants devant cette école, parachevant la rénovation faite l'an passé.

D'autres écoles n'ont pas été oubliées pour autant, pour des réparations plus légères.

LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

L'accès aux activités périscolaires, notamment la restauration scolaire.

A ce jour, et en application des conditions d'accès aux **services de restauration** telles que délibérées par le Conseil Municipal, les familles ayant procédé aux inscriptions et dont le quotient familial a été calculé ou mis à jour, représentent **3237** enfants, ce qui n'est pas le nombre total d'enfants inscrits à ce service.

Par ailleurs, le service Enseignement comptabilise à ce jour :

- **2000** enfants inscrits dans les services de garderie maternelle et élémentaire du MATIN
- **1320** enfants inscrits dans les services de garderie maternelle du SOIR avec goûter
- **1450** enfants inscrits dans les études dirigées
- **950** enfants en garderie post-études élémentaire

En ce qui concerne la restauration scolaire, la Ville de Montrouge débute un nouveau contrat pour la fourniture de repas en liaison froide pour les écoles et les jardins d'enfants. C'est la société SCOLAREST qui a été choisie, car répondant pour le mieux à l'exigeant cahier des charges de la Ville.

LA COMMUNICATION

Le service Communication a édité la nouvelle édition de CAP SUR L'ECOLE, diffusé à tous les parents. « VU(E) de l'Ecole », magazine de l'actualité scolaire, a repris sa parution.

L'Espace Famille, sur le site internet de la Ville, permet toujours aux familles montrougiennes de suivre les inscriptions de leurs enfants aux activités périscolaires, d'en vérifier la facturation et ensuite de payer en ligne cette facture. Sur les quelques 3200 familles montrougiennes, 900 utilisent déjà ce service qui simplifie la vie des parents.

En conclusion à cette communication sur la rentrée scolaire 2011/2012, je le répète chaque année, mais j'insiste bien, celle-ci n'aurait pas été réussie sans l'implication pleine et entière de tous les services municipaux qui se sont mobilisés, chacun à leur niveau durant la période estivale, tant pour la remise en propreté des locaux scolaires que pour les aménagements et travaux techniques dans nos écoles. Que tous, en soient ici publiquement et sincèrement remerciés.

Enfin je terminerai, en souhaitant la bienvenue au personnel de l'éducation nationale qui a pris ses fonctions à Montrouge cette année.

Mme ROBINEAU a noté la présence d'un panneau à l'école maternelle Maurice Arnoux, qui indique que les enfants nés en 2009 sont sur liste d'attente.

Mme GASTAUD précise que sont rentrés cette année les enfants nés en 2008, l'Inspection en accord avec les enseignants n'accepte pas les enfants de 2009.

Mme ROBINEAU demande combien d'enfants sont en liste d'attente et où ils sont en attendant leur rentrée scolaire.

Mme GASTAUD transmettra ce chiffre et précise que ces enfants sont en structure petite enfance.

Mme ROBINEAU conclue que la rentrée ne s'est pas bien passée, des enfants de 2009 n'ayant pas été accueillis et le nombre de commensaux étant en diminution.

Le Maire souligne la baisse des effectifs scolaires.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROBINEAU interroge le maire sur le risque de fermeture du centre de sécurité sociale.

Le Maire répond qu'il est dans l'attente d'une réponse du centre départemental auquel il a fait part de son inquiétude sur ce projet.

Mme LASSERRE évoque de nombreux appels reçus concernant des enquêtes sur la présence, dans les maisons, de la mэрule. Elle demande qu'une alerte soit mise sur le site internet de la ville afin d'informer les gens et notamment les personnes âgées de ces actes malveillants.

Mme LASSERRE signale également les pratiques brutales de Veolia eau qui adresse des courriers et laisse des messages très péremptoirs.

La séance s'achève à 22h15mn.
